La Civilisation

de l'Italie Fasciste en Ethiopie

Vol. I.

La Civilisation

de l'Italie Fasciste en Ethiopie

Vol. I.

La Civilisation

de l'Italie Fasciste en Ethiopie

Vol. I.

«.....Soyez en garde! J'ordonne qu'ils soient tous jugés, avec mesures de rigueur, sur le lieu....»

Abeca 1937.

Graziani.

ÉDITÉ PAR LE DÉPARTEMENT
DE LA PRESSE ET DE L'INFORMATION
DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL
D'ETHIOPIE

La Civilisation

de l'Italie Fasciste en Ethiopie

Mais la voix de tant de victimes innocentes parvint jusqu'au Juge Suprême...

Les forces de résistance qui opéraient partout à l'intérieur du pays aussi bien qu'à l'extérieur furent renforcées par l'apport de nouveaux partisans qu'animait l'amour de la patrie. « Vaincre ou mourir » tel était leur cri! Sa Majesté l'Empereur qui se trouvait alors à Londres fut accablé de douleur en apprenant tous les sacrifices de son peuple héroïque. Il adressa alors à toutes les Eglises du monde, sans distinction de credo, un message poignant par lequel il faisait connaître ce massacre des innocents et lançait un appel émouvant à la conscience universelle en lui montrant le nouvel acte de tyrannie barbare dont venait d'user l'Italie Fasciste, qui entendait ignorer systématiquement la justice ainsi que les lois internationales les plus élémentaires pour réaliser par tous les moyens et surtout les plus impitoyables, son dessein de conquérir l'Ethiopie et d'en faire une terre uniquement italienne. Voici des mesures d'extermination de tous ceux qui pouvaient faire obstacle à ces projets ou tout simplement opposer la moindre opposition, furent mesures sans aucune interruption.

Mais la voix de tant de victimes innocentes dont le sang avait été injustement répandu parvint jusqu'au Juge Suprême!

Tous ceux qui, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, purent échapper au massacre, constituèrent une union rude et fière et tous leurs efforts eurent pour but d'affaiblir la puissance de l'ennemi. Sa Majesté l'Empereur coordonna avec persévérance la lutte entreprise avec tant d'habileté sur le terrain politique et dont l'importance devait s'avérer prépondérante.

Et toute cette opposition habile autant qu'inlassable eut pour résultat final le déclin de la puissance ennemie et, enfin, en Janvier 1941, Sa Majesté l'Empereur hissa solennellement le drapeau du Lion de Juda au lieu historique d'Omedla, après avoir franchi la frontière du Soudan.

L'Italie fut alors épouvantée de ce qu'elle croyait devoir arriver, car elle était convaincue que les Ethiopiens rendraient mal pour mal, tyrannie pour tyrannie!

Cependant, la différence profonde qui existe entre les deux mentalités, celle du peuple éthiopien et celle du peuple italien, entre l'esprit hautement humanitaire de notre Chef et les conceptions criminelles des chefs italiens fascistes, est mise en évidence d'une façon lumineuse par les documents qui suivent.

L'habitude des Italiens, dans l'espoir de tromper les masses, était de mettre hors la loi tous ceux qui étaient animés du désir de combattre activement pour la résurrection de leur patrie l'Ethiopie et qui travaillaient à sa libération. Toutes les calomnies contre eux étaient bonnes à cet effet mais la vérité finit toujours par triompher!

Le peuple éthiopien s'est borné à accomplir son devoir sans aucun esprit de vengeance et en s'abstenant, en toutes circonstances, de rendre le mal pour le mal.

Tout ceci montre à quel point cette façon de se comporter est agréable à Dieu et estimée des hommes qui observent et jugent les actes du point de vue moral. Tout ceci constitue également un éclatant témoignage du haut degré de civilisation auquel se trouve toujours le peuple éthiopien.

D'une part, les ordres impératifs des chefs italiens: « Tuez, massacrez, anéantissez sans pitié ».

De l'autre, l'Empereur HAILE SELLASSIE, soucieux avant tout de guider son peuple dans la lutte libératrice conformément aux prescriptions les plus nobles du droit international et en appliquant les principes humanitaires qui sont à la base de toute civilisation digne de ce nom, rédigea la Proclamation suivante, ordonnant explicitement de s'abstenir de l'emploi des armes contre l'ennemi en dehors des champs de bataille.

(No 73)

LION VAINQUEUR DE LA TRIBU DE JUDA
HAILE SELLASSIE I^ER DU NOM
EMPEREUR D'ETHIOPIE

Par la proclamation lancée le 7 Janvier 1936, Je vous annonçais que l'armée et les Italiens se trouvant en Ethiopie et qui vous avaient démontré pleinement encore, de se soumettre à nos lois pour votre bien aussi bien. Par conséquent, Je vous recommande de recevoir convenablement et de traiter tous les Italiens qui se soumettront avec vos armes. Je leur reproche les atrocités qu'ils firent subir à notre population. Montrez-leur que vous êtes des soldats possédant le sentiment de l'honneur et un cœur humain. N'oubliez pas que pendant la bataille d'Adoua les nôtres prisonniers éthiopiens qui furent à leur Empereur les prisonniers italiens ont augmenté l'honneur et relevé le nom de l'Ethiopie.

Actuellement, comme vous le savez, des détachements de nos troupes dans la Lybie, l'Albanie et en Ethiopie. En Ethiopie, les troupes italiennes ont capturé plus de 150.000 hommes. Les troupes grecques ont capturé plusieurs milliers d'Italiens en Albanie. Les troupes britanniques qui combattent avec nous et qui ont pénétré en Erythrée, continuent de capturer chaque jour de nombreux Italiens.

Les Italiens s'emparent et occupent les régions et villes de l'empire éthiopien, depuis le nord de l'Ethiopie jusqu'au lac Rudolphe. Devant ces circonstances, soyez vigilants sur toutes vos positions afin d'éviter qu'ils ne détruisent le pays au cours de leur retraite.

Mais Nous vous recommandons d'épargner la vie et de faire quartier à tout ennemi qui se présentera. Nous vous recommandons particulièrement d'épargner et de respecter la vie des enfants, des femmes et des vieillards. Ne pillez pas le bien d'autrui, même le bien de l'ennemi. Nous vous recommandons de ne brûler aucune maison.

Quand Je vous ordonne de respecter tout cela, c'est seulement par respect de conscience, car mon cœur m'affirme que le peuple éthiopien n'est inférieur à aucun peuple civilisé dans le respect des lois de guerre.

14 Février 1936. No. 73

Deux civilisations, deux mondes, se sont ainsi affrontés sur les collines de l'Italie Fasciste et de l'antique Ethiopie.

... heure a enfin sonné ..... Une meilleure occasion n'est plus à désirer, ainsi qu'un moment plus favorable ne pourrait jamais sonner .....

Graziani.

Telegramme d'Etat

Rome le 5 Juin 1936-XIV — heure 11.35
Reçu le 6 Juin 1936-XIV — heure 2.45

S. E. Graziani — *Addis Abeba*

Mussolini.

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne

Bureau d'Information

M.P.A.

TELEGRAMME A EXPEDIER

A. X. 29 Juin 1936-XIV.

MINISTERE COLONIES (et à communiquer à)	ROME
S. E. le Gouverneur	Asmara
"	Gondar
"	Harar
" Général Geloso	Mega
Gouvernement Général S. M.	Addis Abeba
Gouvernement Général, Bur. Polit.	" "
Secrétariat Général	" "
Direction Générale A.C.P.	" "
Commandement Sup. CC. RR.	" "
Direction de Police	" "
Comm. Militaire du Choa	" "

19072 R.M.M. — Nouvelles 20 Hres. jour 30.

. . . . . le jour du 27 la localité de Kaumé bombardée avec six bombes explosives et le bois de ravitaillement occidental Ouadara deux campements furent bombardés avec 10 bombes de 32 Kgs., 30 de 24 Kgs. 27 de 26 de Kgs. 2. — Dedjazmatch Beyene Merid se trouvait à Quiha où il semble avoir tenu conseil de guerre.

Graziani.

F.C.C.
Le Lieut. Col. d'E. M. Chef du Bureau
(Aldo Princivalle)

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Bureau émetteur: *Cabinet.*

N. 1572 de prot. du Bur. émetteur.

Addis Abeba, le 25 Juillet 1936-XIV.

Indication d'urgence

TELEGRAMME AU DEPART

General Trucchia — *Debra Berhan*

Copie à communique à:
V.E. Gouv. Gén.
Etat Major
Dir. Sup. A.C.P.
Bur. Politique
Bur. Informations
Comm. Place A.A.
Bur. Just. Mil.
Comm. Sup. C.C. RR.
Comm. Aviation

8362 Cabinet . A votre 1517 op././ **Basciai** Tasamma doit être immédiatement passé par les armes . Prière de confirmer ./

Graziani

T.C.C.
Le Chef du Cabinet
(Major en serv. d'E.M. Alberto Mazzi)
Signé: Mazzi

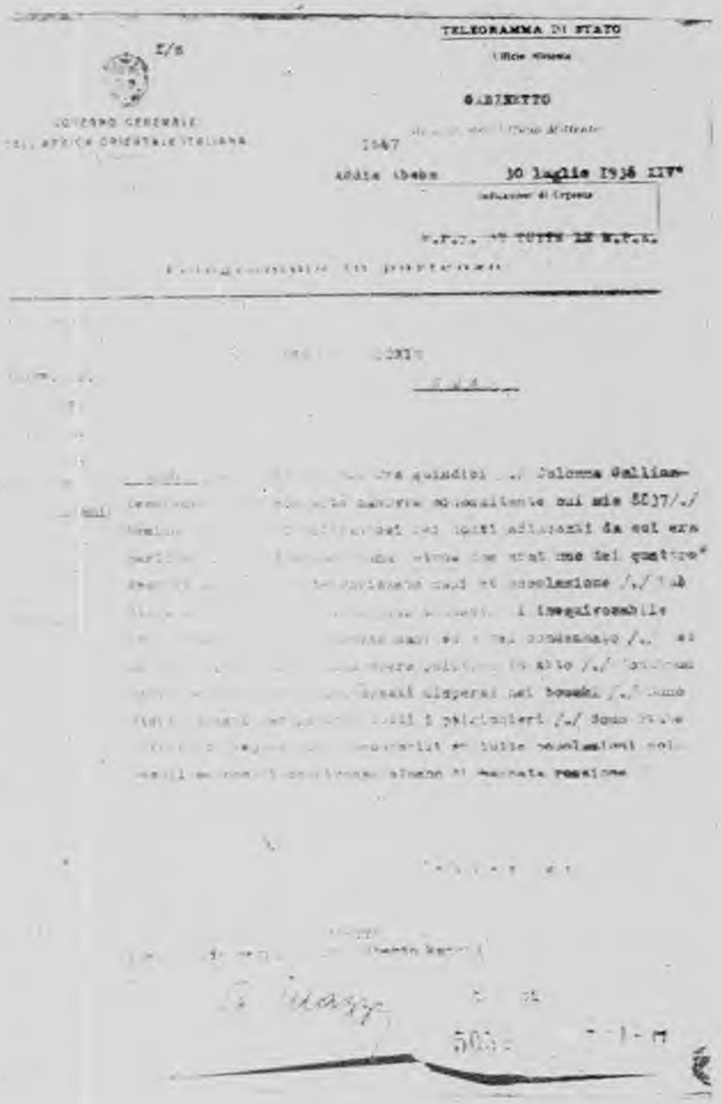

TELEGRAMMA DI STATO

GABINETTO

GOVERNO GENERALE DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

Addis Abeba 30 luglio 1936 XIV°

Fonogramma in partenza

Colonna Gallina

Addis Abeba

Graziani

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet - Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Bureau émetteur: *Cabinet.*

No. 1667 de prot. du Bureau émetteur.

Addis Abeba, le 30 Juillet 1936-XIV.

Indication d'urgence:

M.P.C. sur toutes les M.P.A.

TELEGRAMME AU DEPART

S. E. Ministre des Colonies *Rome*

Pour communiquer à:

S. E. l. Gouv. Gén.
Etat-Major
Gouv. Civil. A.A.
Dir. Sup. A.C.P.
Bureau Politique
Bureau Informations
Comm. Place A.A.
Comm. Sup. CC. RR.
Comm. Aeronm.

3990. Cabinet. Heures quinze. Colonnes Gallina l'ecrittore ont exécuté manoeuvre encerclante suivant mon 8837. L'ennemi s'est replié en se retirant dans les montagnes d'où il était parti. L'exécution de l'*Uhana Petros* qui était l'un des quatre evêques ethiopien- a terrorisé chefs et population. Elle était légitime par suite des offenses commises par le condamné. C'est un point très ferme de l'oeuvre politique en cours. L'oeuvre de répression contre les groupes armés dispersés dans les forêts continue. *Tous les prisonniers ont été passés par les armes.* Des répressions inexorables ont été effectuées sur toutes les populations coupables ainsi de complicité, de moins pour certains manquées.

Graziani.

P.C.C.
Le Chef de Cabinet
(Ten. Col. en serv. d'E. M. Alberto Mazzi)
Signé: A. Mazzi.

[illegible]

Adis Abeba 22 agosto [illegible]

[illegible]

[illegible]

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne

[illegible]

Copie à communiquer à :
S.E. V. Gouv. Gén.
Comm. Sup. Aviation
Etat Major
Gouvernement Civil
Dir. Sup. A.C.P.
Bur. Politique
Bur. Informations
Comm. Place A.A.
Bur. Justice Mil.
Comm. Sup. CC. RR.

[illegible] Cabinet) référence votre [illegible] je suis heureux d'exprimer à Votre Excellence et aux troupes qui en dépendent, ma satisfaction pour les mesures énergiques prises contre des [illegible] individus capturés les armes à la main.

Graziani

P.C.C.
Le Chef du Cabinet
(Lieut. Col. en serv. d'E.M. Alberto Mazzi)
Signé : A. Mazzi

GOVERNO GENERALE
DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

TELEGRAMMA DI STATO

Addis Abeba 11 Settembre 1936-XIV

M.P.A. SU TUTTI I M.P.A.
GRAZIANI

S.E. MINISTRO COLONIE

S.E.Gov.Gen.
Gen.Sup.Aviazione
Stato Maggiore
Gover.Comando ...i. 15633 /./ At seguito mio telegramma 15632 trasmetto
Direz.Sup.A.C. integralmente seguente telegramma inviato stamane at S.
Ufficio Politico .Pirzio Biroli/s/
Uff.Informazioni «In risposta mio 294/./Nella giornata oggi aviazione com-
Comando Truppe ...ito sopra obiettivi ribelli ha impiegato aggressivi di qualsiasi natura
Uff.Giust.Militare sono dall...ole prescelta Wandwossen abbia tratto are
Com.Sup.CC.RR. ...ri senza distinzione tra sottomessi et non sottomessi /./
Sono prese le V.E. mie agisce in perfetta identità vedute
con V.E. Capo Governo././Prego dare immediate assicurazione/
ss

[illegible]

p.c.c.
[illegible]
(Generale Alessandro Pirzio Biroli)

A.I.H.
70.7 A-1-H

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre.

TELEGRAMME D'ETAT

N°. de prot. du Bureau émetteur.
Addis Abeba, le 11 Septembre 1936-XIV.

Indications d'urgence:
M.P.A. sur tous les M.P.A. *Graziani.*

TELEGRAMME A EXPEDIER
S. E. Ministre Colonies *Rome.*

S. E. Gouv. Gen.
Comm. Supr. Aviation
Etat Major
Direction Supr. A. C.
Bureau Politique
Bureau Informations
Comm. Place A. A.
Bureau Justice Militaire
Command. Supr. CC. RR.

15633 ./. A la suite de mon télégramme 15632 transmets intégralement télégramme suivant envoyé ce matin à S. E. Pirzio Biroli./.

« J'ai reçu votre 294 . Dans la journée d'aujourd'hui l'aviation accomplit des représailles avec gaz asphyxiants de nature quelconque sur la zone dans laquelle il est probable Wendewossen a retiré armées, sans distinction entre soumis et insoumis/./ Soyez assuré, Excellence, que j'agis en parfaite identité de vues avec S. E. le Chef du Gouvernement . Prière de donner confirmation immédiate . . .

Graziani.

P.C.C.
Le Chef du Cabinet
(Lieut.-Colonel en service d'E.M. Alberto Mazzi)
Signé: Mazzi

sono sicuro che V... con questo coraggio ritornerà dispo
di doni dato così come è ed auspico per non dover dire
ter sopra quest'altro sarà lo sconfittismo./.
Prego ricevuta con parole "Fatto" /.

to per quanto riguarda il tempo [illegible] che
gendo che [illegible] che [illegible]
tanto [illegible] che [illegible]
che che i preti [illegible] [illegible]
ser rocciorte [illegible] [illegible] tutti i [illegible]
ribili/. [illegible]
di nessi [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible]

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre.

TELEGRAMME D'ETAT
Bureau émetteur: Cabinet.
N° 3380 de prot. du Bureau émetteur.
Addis Abeba, le 11 Septembre 1936-XIV
Indication d'urgence:
M.P.A.

TELEGRAMME A EXPEDIER
S. E. Pirzio Biroli *Asmara.*
et a communiquer:
S. E. Pinna *Asmara.*

15756 Cabinet. Référence votre 307 réservé, paragraphes deuxième et troisième. Je confirme le mien 15631 ajoutant que représailles doivent être effectuées sans pitié sur tous les pays du Lasta, que exciter les illettrés que les prêtres cherchent à faire croire Lasta est place forte, Frères Kassa ont commis impardonnablement des relâchements. Il faut par suite qu'il devienne systématiquement le pays maudit pour que les gens s'aperçoivent de la grande nécessité d'abandonner ces chefs. Puisqu'il est impossible [illegible] avec des colonnes de [illegible] il faut pouvoir avoir recours à l'emploi [illegible] moyen de destruction de l'aviation [illegible] bombes et des gaz pour entreprendre [illegible] uniforme des vos aspirations. Mais [illegible] 15625 vous annonçais [illegible] de ma lettre au Duduc. Il entend [illegible] pas de cette façon que celui-ci [illegible] appréciera la rébellion. Par conséquent [illegible] Que V. E. [illegible] toutes les déterminations envisagées par V. E. et tous ceux de directives que [illegible] comme je le fais avec tous les [illegible] sont transmis pour communication au Ministre des Colonies. Par conséquent n'attachez aucune importance particulière à mon dernier changement 15631. Je suis sûr que V. E. activera avec la plus grande énergie les dispositions données de même que je les ferai exécuter pour la zone Debra Berhan dès que les possibilités opérationnelles le permettront.

Prière d'avoir un accusé réception avec le mot « Lasta ».

Graziani.

Copie à communiquer à:
S.E. le Gouv. Gén.
Lieutenant Supr. Aviation
Etat Major
Commandement I. T.
Bureau Supr. I. A. P.
Bureau Politique
Bureau Information
Bureau Chiffre I. T.
Bureau Justice Militaire
Commandt Supr. CC. RR.

P.C.C.
Lieut. Col. en service d'E.M. Alberto Mazzi
Visto: A. Mazzi

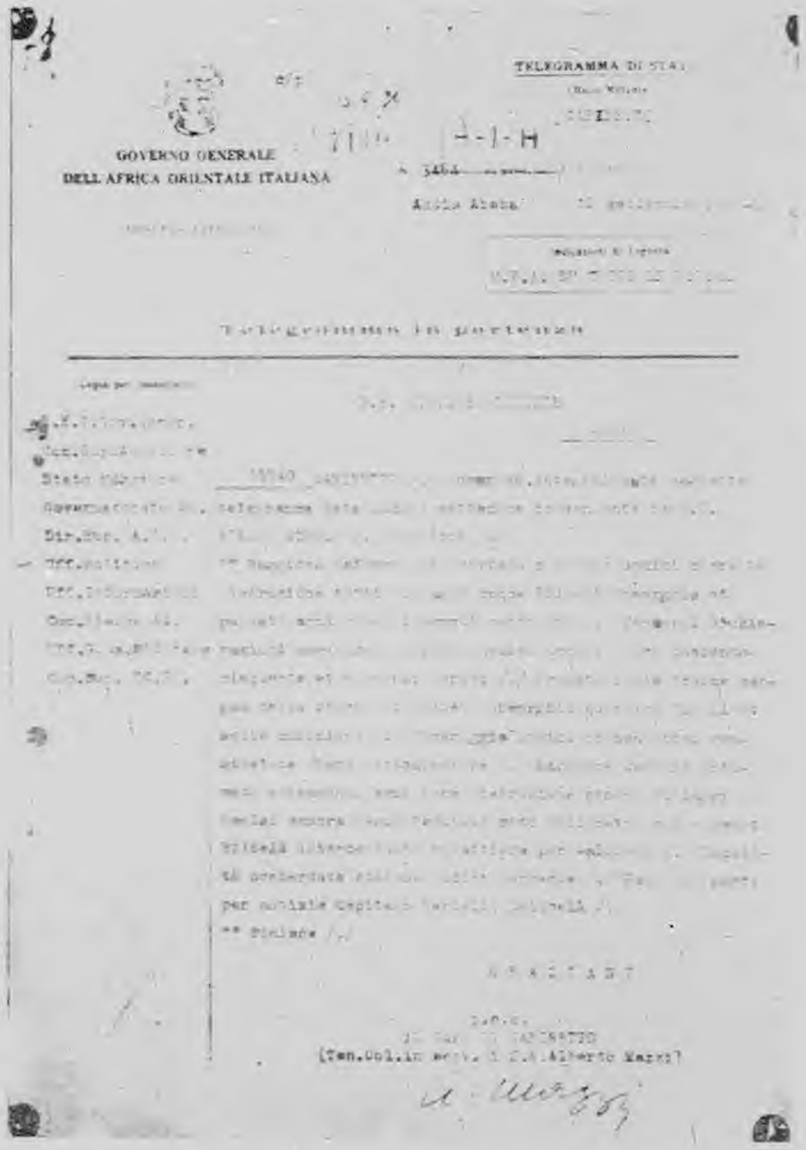

GOVERNO GENERALE
DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

TELEGRAMMA DI STATO

Addis Abeba

Telegramma di partenza

Capo del Governo

Stato Maggiore

Gabinetto

Dir.Gen. A.I.

Uff.Politico

Uff.Informazioni

Gab.Min. Col.

Gab.Min. Col.

Gab.Min. Col.

per quanto di competenza

** Graziani /.

SEGRETO

(Ten.Col.in serv. E.M.Alberto Mazzi)

GOVERNO GENERALE
DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

15808

G. Ulrazzi

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TÉLÉGRAMME D'ETAT

Bureau expéditeur

N° 1407 de prot. Cabinet du Bureau

Addis Abeba, le 12 Septembre 1936-XIV.

Indication d'urgence:

TÉLÉGRAMME A EXPEDIER

S. E. Ministre des Colonies *Rome*

Copie à communiquer à
S.E. L. Cons. Gen.
Comm. Sup. Marina
Gen. Major.
Gouvernement A. I.
Direct. Sup. U. C. P.
Bureau Politique
Bur. Informations
Comm. Place A. I.
Bur. Just. Militaire
Comm. Sup. RR. CC.

175/86 Cabinet. - Je communique intégralement le télégramme suivant daté du 11 septembre provenant de S. E. Pirzio Biroli.

Hélas! Tous des sept appareils partis ce matin 11 courant sont rentrés après mission accomplie. Il est exact que demain matin je serai avec S. E. Pirzio tous les appareils disponibles en vue d'une nouvelle offensive aérienne à l'aide de bombardements à l'explosif sur [illegible] comme réponse des [illegible] aux chefs de rebelles Ethiopiens.

Cordialement.

P. S.
Le Chef du Cabinet
(signé illegible) M. Alberto Mazzi
Signé: Mazzi

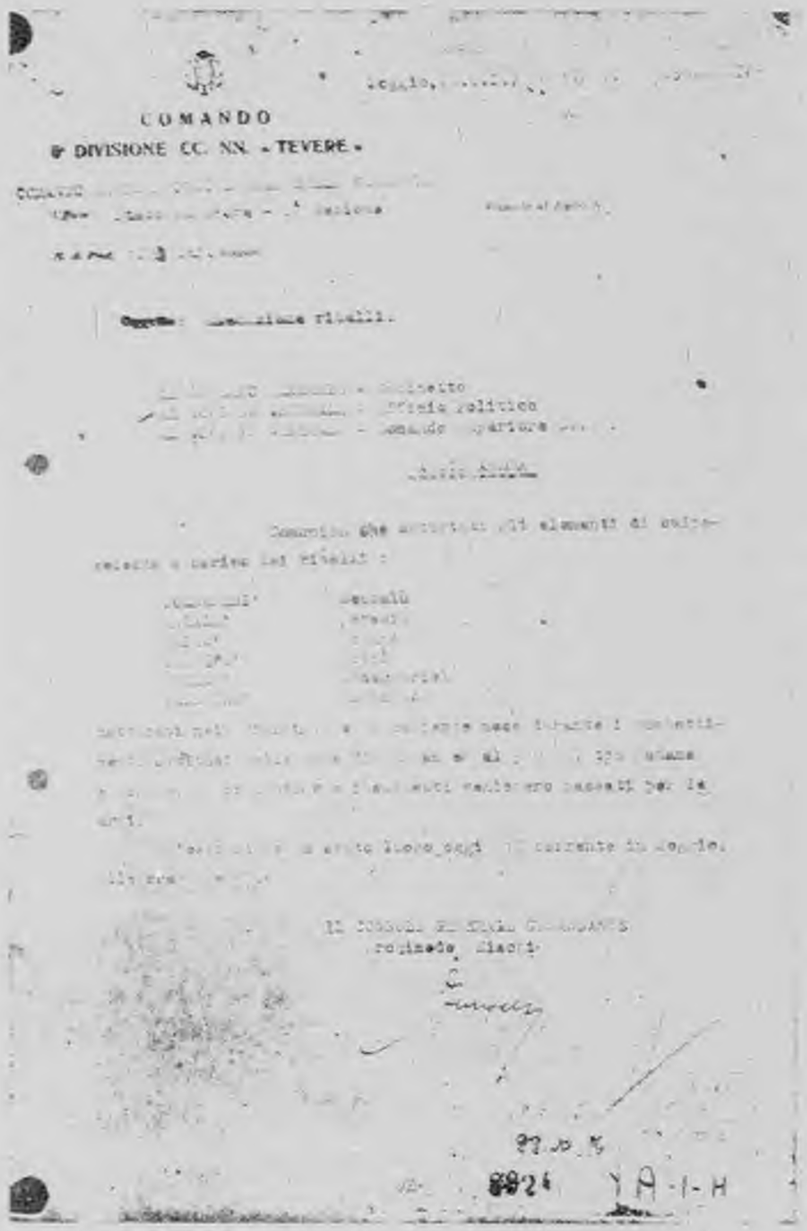

COMANDO
6ª DIVISIONE CC. NN. «TEVERE»

Oggetto: [illegible] ribelli.

[illegible] - Obiettivo
[illegible] - Difesa politico
[illegible] - Comando superiore [illegible]

Addis Abeba

Comunico che accertati gli elementi di valutazione relativi a taluni dei ribelli:

[illegible] nell'elenco a parte [illegible]

[illegible] a tutti quelli [illegible]

[illegible] scritto [illegible] corrente in modo [illegible]

Il Comando [illegible]
Generale Diodi

8824 YA-1-H

COMMANDEMENT de DIVISION CC. NN. « TEVERE »

Addis Abeba, le 17 Octobre 1936-XIV

Le Général du Chemin de Fer
Chef
de la Section
de la Justice Militaire

Rocco Pellegrini
Commandant Supérieur CC. RR.

Addis Abeba

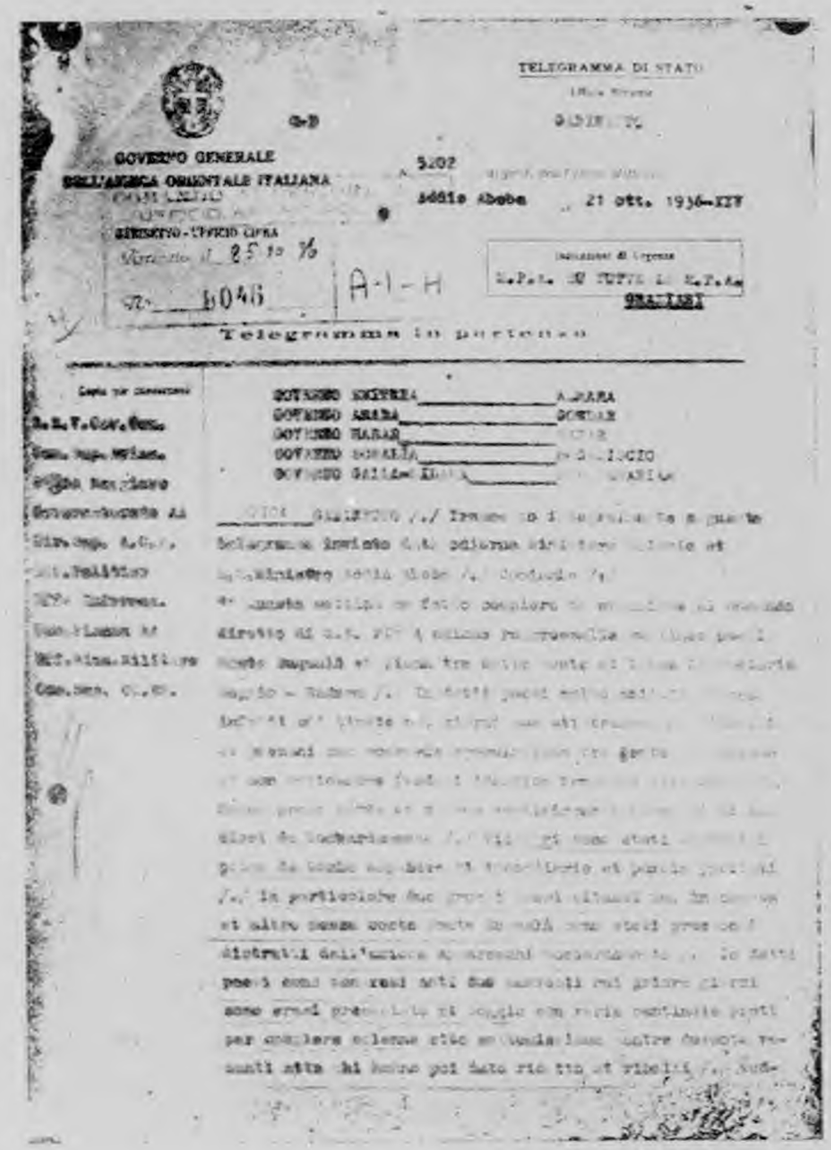

TELEGRAMMA DI STATO

GOVERNO GENERALE
DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA
GABINETTO
UFFICIO A

5202

Addis Abeba, 21 ott. 1936-XIV

GIUSTIZIA - UFFICIO CIFRA
Parole di 25 in 25

Nr. 6046

A-1-H

Telegramma in partenza

Copia per conoscenza
S. E. V. Gov. Gen.
Gabin. Uffic. Milano
Uffic. Ris. Milano
Comando Aeronautica AS
Stato Magg. R.C.T.
Uff. Politico
Uff. Informaz.
Uff. Finanze AI
Uff. Mine. Militare
Com. Gen. C.C.R.R.

GOVERNO ERITREA _____ ASMARA
GOVERNO ARUSSI _____ DIRE DAUA
GOVERNO HARAR _____ HARAR
GOVERNO SOMALIA _____ MOGADISCIO
GOVERNO GALLA E SIDAMA _____ JIMMA

URGENTISSIMO /./ Trasmetto in [illegible] a quella Delegazione Governo A.O. ordinanza Ministeriale colla quale /./ Conclude /./ Ho ancora necessità di fare presente che [illegible] diretto di S.E. Vice Governatore [illegible] Addis Abeba [illegible] Saluti - Graziani /./ In fatti [illegible]

GOVERNO GENERALE
DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

Gouvernement General de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Bureau émetteur: *Cabinet.*
N. 5202 du prot. du Bureau emetteur.
Addis Abeba, le 21 Oct. 1936-XIV.
Indication d'urgence:
M.P.A. sur toutes les M.P.A.

Graziani.

TELEGRAMME A EXPEDIER

Gouvernement Erythrée		*Asmara*
„	*Amhara*	*Gondar*
„	*Harar*	*Harar*
„	*Somalie*	*Mogadiscio*
„	*Galla Sidama*	
		Azuremoriam

Copie à communiquer à:
S.E. le Gouverneur General
Command. Sup. Aviation
Etat Major
Gouvernement A. A.
Direction Gen. Aff. Ci. PP.
Bureau Politique
Bureau Informations
Corps Place A.O.I.
Bureau Justice Militaire
Corps Reserves Cc. RR.

(2203 Cabinet). Je transmets intégralement le télégramme suivant envoyé en date de ce jour Ministère Colonies et S. E. Ministre Addis Abeba. Début. «Ce matin j'ai fait accomplir une action de représailles par l'aviation sous commandement direct de S. E. Pirzio sur ligne des pays Mont Zuquala et plaine entre lédit mont et ligne chemin de fer Modjo-Hadama. Dans ledits pays, habités, une tranchemasse de rebelles et paysans fut en effet effectuée les jours précédents selon la théorie habituelle entre les gens soumis et dissidents (voir le phénomène identique en Cyrenaïque). Ont pris part à l'action 25 appareils dont 10 de bombardement. Auparavant les villages furent détruits par des bombes explosives et incendiaires et ensuite avec **ypérite**. En particulier deux gros villages situés l'un sur la crête et l'autre à mi-hauteur du Mont Zuquala furent presque détruits par l'action des appareils de bombardement. Dans lesdits pays sont compris et notés deux couvents qui dans les premiers jours s'étaient fait représenter à Modjo par plusieurs centaines de prêtres pour accomplir l'acte solennel de soumission et qui durant les récentes attaques ont donné appui et abri aux rebelles/. Les susdites actions en masse seront poursuivies contre tous les pays le long du chemin de fer sans tenir, en fait, aucun compte des pseudo soumissions./

Graziani.

(C.C.)
Le Chef du Cabinet
Signé: (A. Mazzi).

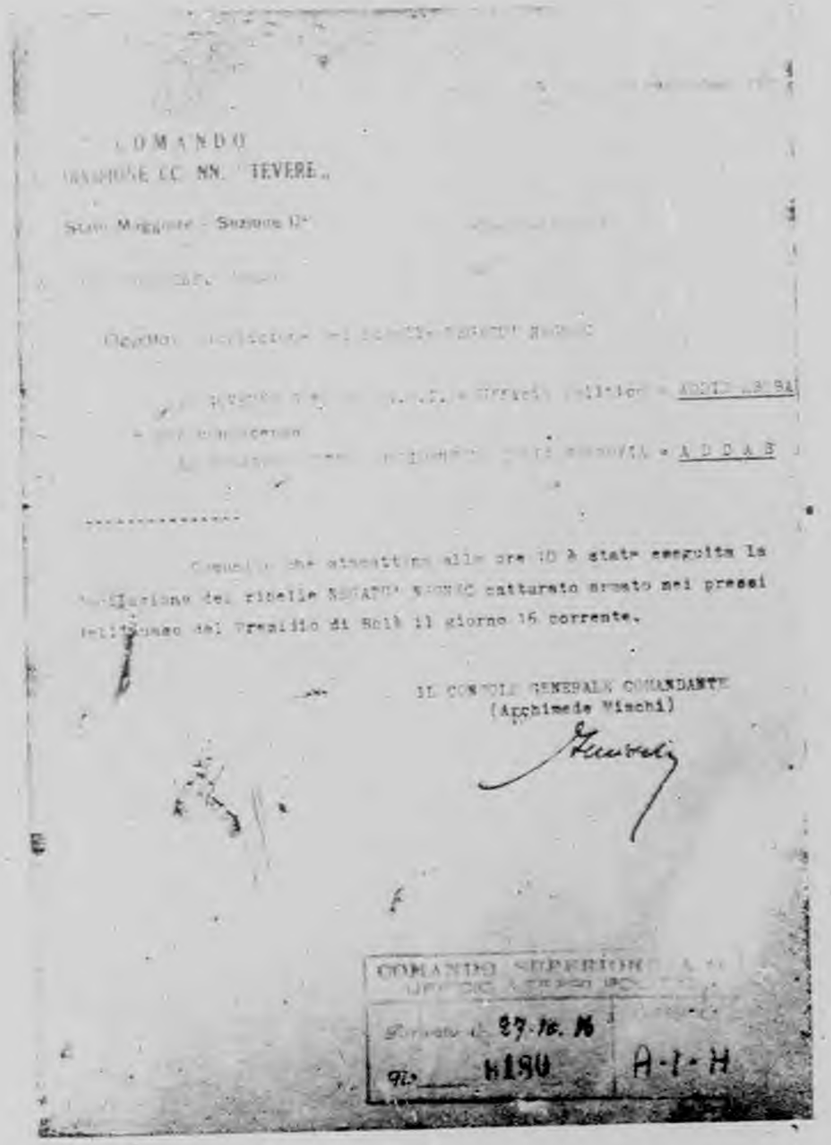

COMANDO
[illegible] CC. NN. "TEVERE"
Sede: Mogadiscio - Sezione C.

[illegible] ADDIS ABEBA
[illegible] ADDIS ABEBA

Comunico che stamattina alle ore 10 è stata eseguita la fucilazione del ribelle SCIATO [illegible] catturato armato nei pressi dell'oasi del Presidio di Scià il giorno 16 corrente.

IL CONSOLE GENERALE COMANDANTE
(Archimede Mischi)

COMANDO SUPERIORE [illegible]
Addì 27-10-36
N. 4190 A-1-H

Commandement 6e Division CC.NN. "Tevere"

1re Masse — Section 1

N. de prot. 1165 Inf. Modjo, le 24 Octobre 1936-XIV

OBJET : [illegible]

Au Gouvernement Général A.O.I. Bureau Politique — Addis Abeba

et à Gondrand frères

Le Commandement supérieur Opérations du Chemin de Fer — Addis

[illegible]

Le Général Commandant

Le Général de Division

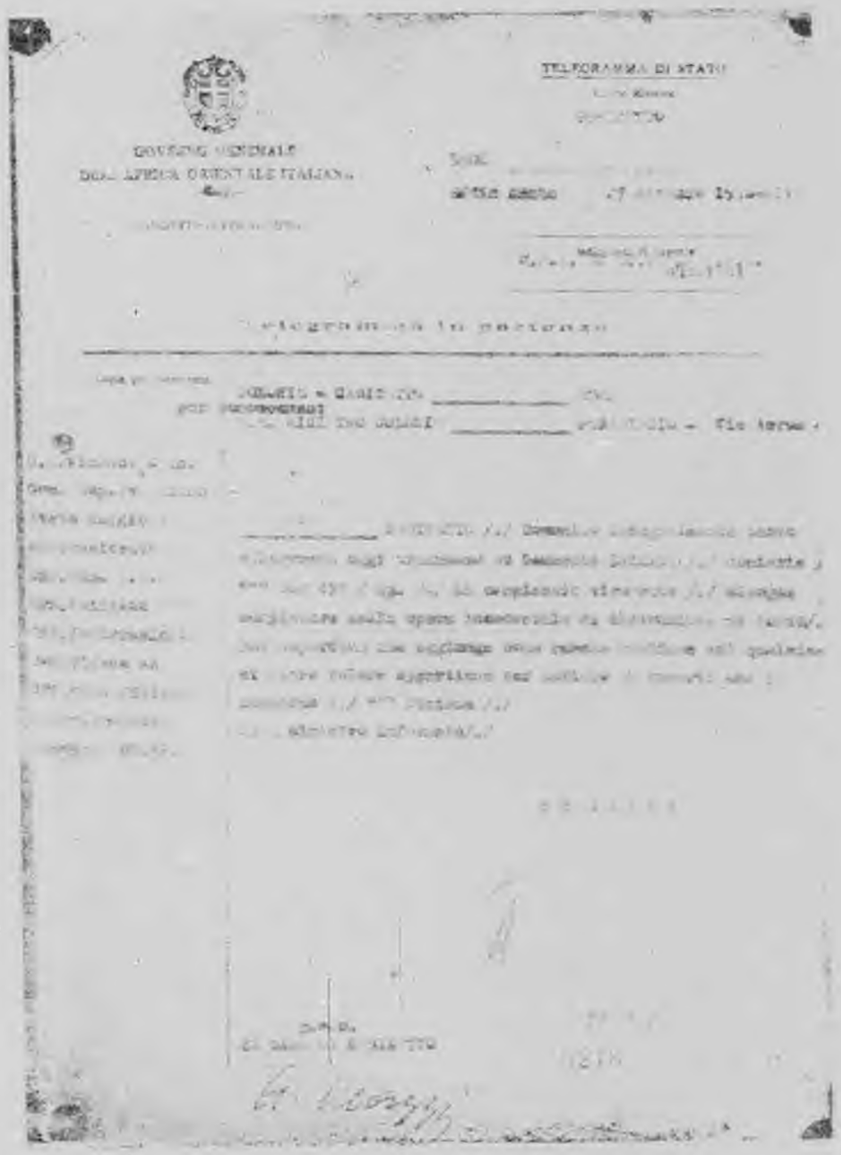

TELEGRAMMA DI STATO

GOVERNO GENERALE
DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

[illegible]

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Bureau emetteur : *Cabinet.*

N. 5506 de prot. du bur. emetteur.

Addis Abeba, le 27 Octobre 1936-XIV.

Indication d'urgence :

M.P.A. sur toutes les M.P.A.

Graziani

TELEGRAMME AU DEPART

Colonies - Cabinet *Rome*

pour communiquer à :

S. E. Ministre des Colonies *Mogadiscio*

Voie aérienne

Copie à communiquer à :
S.E. Vice-Gouv. Gén.
Comm. Sup. Aviation
Etat Major
Gouvernement AA.
Dir. Sup. A.C.P.
Bur. Politique
Bur. Informations
Comm. Place AA.
Bur. Just. Milit.
V. Comm. « Pusteria »
Comm. Sup. CC. RR.

22960 Cabinet. Je communique intégralement le texte du télégramme transmis aujourd'hui au Général Gallina. Début. Votre 457 op. Je vous félicite vivement. Il faut poursuivre l'œuvre inexorable de destruction totale. Il est superflu de dire que les razzias de bétail et de n'importe quelle autre valeur appartiennent en entier aux détachements qui les accomplissent. Fin. S. E. Ministre est informé.

Graziani.

P.C.C.
Le Chef de Cabinet
Signé : A. Mussi

S. Ten.Col.Comdt.
Uff. Operazioni
Uff. Informaz.
Uff. Aiut. Magg.
Uff. Aiut. Istr.
Uff. Coll.
Uff. Mobilitazione
Uff. Trasporti
Uff. Sanità
Uff. Veterinario
Uff. Amministrazione
Uff. Topografico
Uff. Automobilismo
Uff. Genio
Uff. Commissariato
Uff. Matricola
Uff. Marconisti
Uff. Cifra
Uff. Posta Militare
Uff. Stampa
Uff. Cappellano
Uff. Fotografico
Uff. Cinematografico
Uff. Radiotelegrafico
Uff. Radiogoniometrico
Uff. Radiotelefonico
Uff. Radiofon

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT
Bureau spécial au Cabinet
N. 552. le 27 Octobre 1936-XIV
Indication d'urgence:
VEP 1 sur toutes les M.P.A.
TELEGRAMME AU DEPART
Cabinet Colonies *Rome*
pour communiquer au
S.E. Ministre des Colonies *Mogadiscio*

GOVERNO GENERALE
DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

TELEGRAMMA

Telegramma in partenza

Gab. V.Gov.Gener.
Uffic Maggiore
Comando Reale.
Governatorato AA.
Ten.Colp. A.O.I.
Uff. Politico
Uff. Informaz.
Com.Legaz. ...
Uff.Giust. Mil.
T.Col. "Ceteris"
Gen. ...

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne

(Cabinet)

TELEGRAMME D'ETAT
(Service intérieur Cabinet)
N. 2834 du jour du Recensement
Selon Ancien le 29 Octobre XIV-AO
(Indication d'origine)
S.E. sur toutes les M.P.A.

Gracieux.

TELEGRAMME VU DE PART
Colonies Cabinet Rome
pour communiquer à
S.E. Ministre des Colonies Magnifico
Votre arrivée

23821 Cabinet. Selon les ordres donnés au Général Gallina par mon télégramme 22914 colonne Maroni a rapidement avancé et aujourd'hui octobre a 18 heures le 28. Balei. Le territoire a été trouvé abandonné. Seulement quelques indigènes ont été passés par les armes. Il semble que l'ennemi se soit retiré vers le nord. Aujourd'hui 29 la colonne arrête à Balei pour destructions.

Graziani.

GOVERNO GENERALE
DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

GABINETTO-UFFICIO CIFRA

TELEGRAMMA DI STATO
(Ufficio Militare)

f/s GABINETTO

N. 6196

Addis Abeba 9 nov. 1936 XV

(Indicazione di origine)

Telegramma in partenza

Copia per conoscenza

GABINETTO - GABINETTO R O M A

per conoscenza

S.E. VISCONTE COLONNA SPAGNA

Gen. Tico Operazioni
Stato Maggiore
Com.sup.aeronautica
Comando Marina
Gen.sup.artiglieria
Ten.aeronautica
Comando Corpo
Gen.sup.artiglieria
Comando Corpo

...9-11-936 /a/ La Data sono nuovamente pervenute
migliori vostre telegrafi /a/ Continuate /a/
ed interessanti notizie che ci arrivano dal Comando in capo
Ogni più buona parte della vostra azione [illegible]
[illegible]
/a/ [illegible]

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne
Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT
Bureau émetteur: Cabinet.
N. d'ordre du Bureau émetteur
Addis Abeba le 9 Novembre 1936-XV.
Indication d'urgence:
M.P.E. sur toutes les M.P.A.

Service

TELEGRAMME AU DEPART
Colonies (Cabinet) *Rome*
pour communication à
S.E. Ministre des Colonies *Asmara*

Général

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Bureau émetteur: *Cabinet.*

N. 8084 de prot. du Bur. émetteur.

Addis Abeba, le 21 Décembre 1936-XV.

Indication d'urgence:

M.P.A. sur toutes les M.P.A.

Graziani.

TELEGRAMME AU DEPART

S. E. Ministre des Colonies *Rome*

33444 Cabinet. Au cours d'une action aujourd'hui les frères Aberra et Asfaossen Kassa ont été capturés. En exécution de mes ordres ils ont été fusillés sur la place de Ficce. La situation de Salale est liquidée./

Graziani.

Copie à communiquer à:
Etat Major
Supersérien
S.E. V. Gouv. Gén.
M. le Gouverneur A.A.
Direct. Sup. A.C.P.
Bur. Politique
Bur. Informations
Comm. Div. Panteria
Comm. Place A.A.
Bur. Justice Mil.
Intendance A.O.I.
Comm. Sup. CC. RR.

L. C.
Le Chef du Cabinet
Gen. Maravi

Commandement du Secteur Occidental du Chemin de Fer

Etat-Major – 2e Section Inf.

N. 2219 de prot. Inf. Modjo – A.O.I., 23 Février 1937-XV.

Au Gouvernement Général, Cabinet
Au Gouvernement Général, Bureau Politique
Au Gouvernement Général, Commandement Supér. CC. RR.

Addis Abeba

Je communique que le 20 courant, à 17 heures, à Modjo, ont été appliquées des mesures de rigueur contre les indigènes ci-dessous indiqués:

1) *Grazmatch Belai Gabrehob*
2) – *Gabre Mariam Abamadat*
3) – *Cossa Toldéjoannis*
4) – *Abarra Sheto*
5) *Bocha Lamma Dadi*
6) – *Bocrale Ghibrat*
7) *Bolandaraas Mamu Toldesellassie*
8) *Azafari Azras Denca*
9) *Baula Argau*
10) *Dazzafa Tufa*
11) *Mangascia Ighesu*
12) *Scioale Toldeieses*
13) *Buscia Mangascia Toldemedhen*
14) *Buscia Ubi Sialsa*
15) *Macomnen Demesie*
16) *Taccala Ubi*
17) *Abbebe Gabremariam*

parce qu'il a été établi qu'il s'agissait des mêmes rebelles qui ont effectué une activité continuelle de resistance au détriment du Gouvernement Italien en opérant dans les rangs du Ras Desta.

Le Consul Général Commandant
Signé: (*Archimède Mischi*).

COMANDO DEL SETTORE OCCIDENTALE DELLA FERROVIA
Stato Maggiore – 2ª Sezione Inf.

N° 2181 di prot.Inf.- Modjo (A.O.I.) 23 Febbraio 1937-XV.

OGGETTO: Provvedimento di rigore a carico dei ribelli Mamatù Woldà.

AL GOVERNO GENERALE – Gabinetto - ADDIS ABEBA
AL GOVERNO GENERALE – Ufficio Politico - ADDIS ABEBA
AL GOVERNO GENERALE – Comando Super.CC.RR- ADDIS ABEBA

Comunico che, accertati i seguenti elementi di colpevolezza a carico dei ribelli:

Mamò Woldà

[illegible] ordinato che al suddetto venga[illegible] i provvedimenti di rigore.

L'esecuzione è avvenuta in data [illegible] alle ore 7.

[illegible]

Commandement du Secteur Occidental du Chemin de Fer

Etat-Major — 2e Section Int.

N. 2181 di prot. Int. Abebe VIII (...) 28 Février 1937-XV

OBJET : *Mesures de répression contre les rebelles — Envoi d'avis.*

Au Gouvernement Général, Gabinet
Au Gouvernement Général, Bureau Politique
Au Gouvernement Général, Commandement Super. CC. RR.
Addis Abeba

Je communique que l'on a reconnu les preuves de culpabilité à la charge du rebelle:

Negatou Uoldo

soldat du nommé Tiezo Mariam et incarcéré, l'ai donné ordre que l'on applique les mesures de rigueur au susdit.

L'exécution a eu lieu à Hadouna le matin du 10 courant, à 7 heures.

Le Consul Général Commandant
Signé : Archimède Mischi.

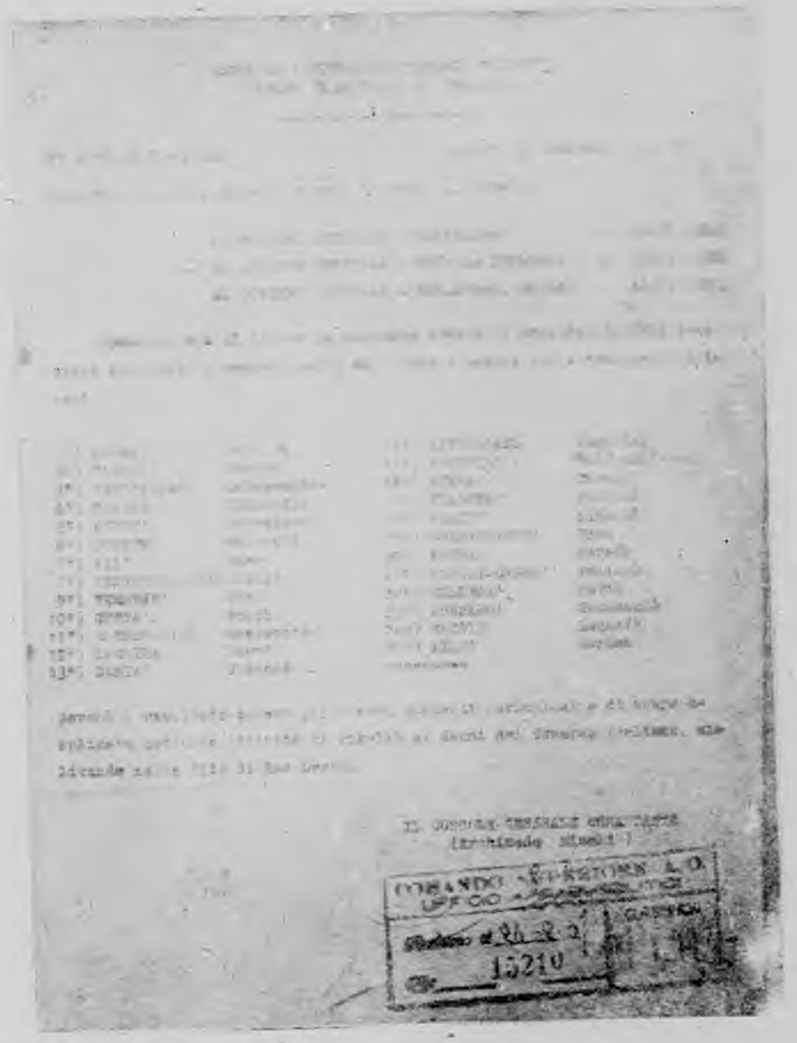

Commandement du Secteur Occidental du Chemin de Fer

Etat-Major — 2e Section

N. 2226 de prot. Inf. Mouljo, 25 Février 1937-XV.

OBJET: *Mesures de rigueur contre des rebelles.*

Au Gouvernement Général, Cabinet
Au Gouvernement Général, Bureau Politique
Au Gouvernement Général, Com. Super. CC. RR.

Addis Abeba

Je communique que le 24 courant près de la Garnison de Bolé ont été appliquées les mesures de rigueur contres les indigènes ci-dessous indiqués:

1) *Lebantu Lebbate*
2) *Cahabi Machen*
3) *Teclehreun Gabremariam*
4) *Sahale Uldetadic*
5) *Machc Gabreiesus*
6) *Cacete Gabreiesus*
7) *Alì Imer*
8) *Gabreghiorghis Ualde*
9) *Temmene Uba*
10) *Gutta Burru*
11) *Gabremariam Messerate*
12) *Ughiru Berru*
13) *Desta Ghetane*
14) *Aptemicael Regatier*
15) *Iscetie Ualdesellassie*
16) *Rieva Turchi*
17) *Tulluta Tullasa*
18) *Araru Lulette*
19) *Ghebretadic Dima*
20) *Fanta Feredè*
21) *Uorcoi-Gagna Felleca*
22) *Zelleca Retta*
23) *Uonfara Guanaccio*
24) *Ghetie Legasie*
25) *Aile Garona*

parce qu'il a été établi qu'ils constituent des éléments dangereux et qu'ils ont effectué une activité continuelle de rebellion contre le Gouvernement Italien en opérant dans les rangs du Ras Desta.

Le Consul Général Commandant
Signé: *Archimède Mischi*.

COMANDO DEL SETTORE OCCIDENTALE FERROVIA
Stato Maggiore 2ª Sezione Inf.

N. 2223 di Prot. Inf. Mouljo 24 Febbraio 1937 Anno XV°

OGGETTO: Provvedimento di rigore a carico di ribelli.

Al COMANDO [illegible] - Diplomatico - ADDIS ABEBA
Al COMANDO [illegible] - Pers. Civile - ADDIS ABEBA
Al COMANDO [illegible] - Colonnello Capo [illegible] - ADDIS ABEBA

Comunico che il giorno 24 corrente, alle ore 7 e alle ore 17, in Bolelo, stato applicato il provvedimento di rigore a carico dei sottonotati indigeni:

1°) ALULU' Uaer-
2°) [illegible] Alec
3°) [illegible] Uoldemariel
4°) GABRIELLASSIE' Berr-
5°) [illegible] Ildet\
6°) [illegible] Begni
7°) [illegible] Allecerian
8°) [illegible] Sedelà
9°) TAFARA' Ieden
10°) [illegible] Hedadà
11°) [illegible] Addiat
12°) [illegible] Alle
13°) [illegible] Chelecl
14°) [illegible]
15°) [illegible] Tebelà
16°) [illegible] Uebri
17°) [illegible] Iaru

Perchè risultato essere gli stessi colpevoli di aver esplicato costante attività di ribelli ai danni del Governo Italiano, militando nelle file di Ras Desta.-

[illegible] Archimede Mischi

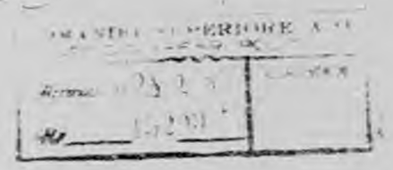

Commandement du Secteur Occidental du Chemin de Fer

Le Général Commandant

Gouvernement General
de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet Bureau du Chiffre
N. 2260

TELEGRAMME D'ETAT
Bureau emetteur
Cabinet du Protocole du Bureau emetteur.

Addis Abeba, le 1er Mars 1937-XV
Indications d'urgence:
M.P. A sur toutes M.P.A. *Graziani.*

Copie à communiquer à:
S.E. Gouvern. Gen.
Etat Major
Bureau Super. A.C.P.
Bureau Justice Milit.
Bureau Politique
Cabinet Sup. FF. RR.

Telegramme au départ — S. E. Nasi.
Général Colonel. — Réserve personnel.
Déchiffrez seul. — Référence 2646 M.
Présentation nombreux notables amharas et ex-armée régulière. — J'ordonne qu'ils soient immédiatement passés par les armes. — L'heure d'en finir est arrivée. Je tiens à informer V. E. qu'il s'agit de ceux qui ont attenté à ma vie, laquelle est sans aucune importance mais représente toutefois l'Italie. — Ils veulent tuer des notables éthiopiens qui, avec des conditions larges, avaient obtenu le pardon un peu partout. Sachez en outre que j'ai déjà envisagé le déplacement total des chefs et notables abyssins mesure que V. E. devra effectuer dans ces territoires. — Une meilleure occasion à cet effet pour s'en débarrasser ainsi qu'un moment plus favorable ne pourraient exister. — Donnez confirmation avec phrase «Passer par les armes». — Je transmets intégralement le présent télégramme à S. E. le chef du Gouvernement et Vice-Roi pour toute mesure que V.E. voudra me donner à ce sujet.

Graziani.

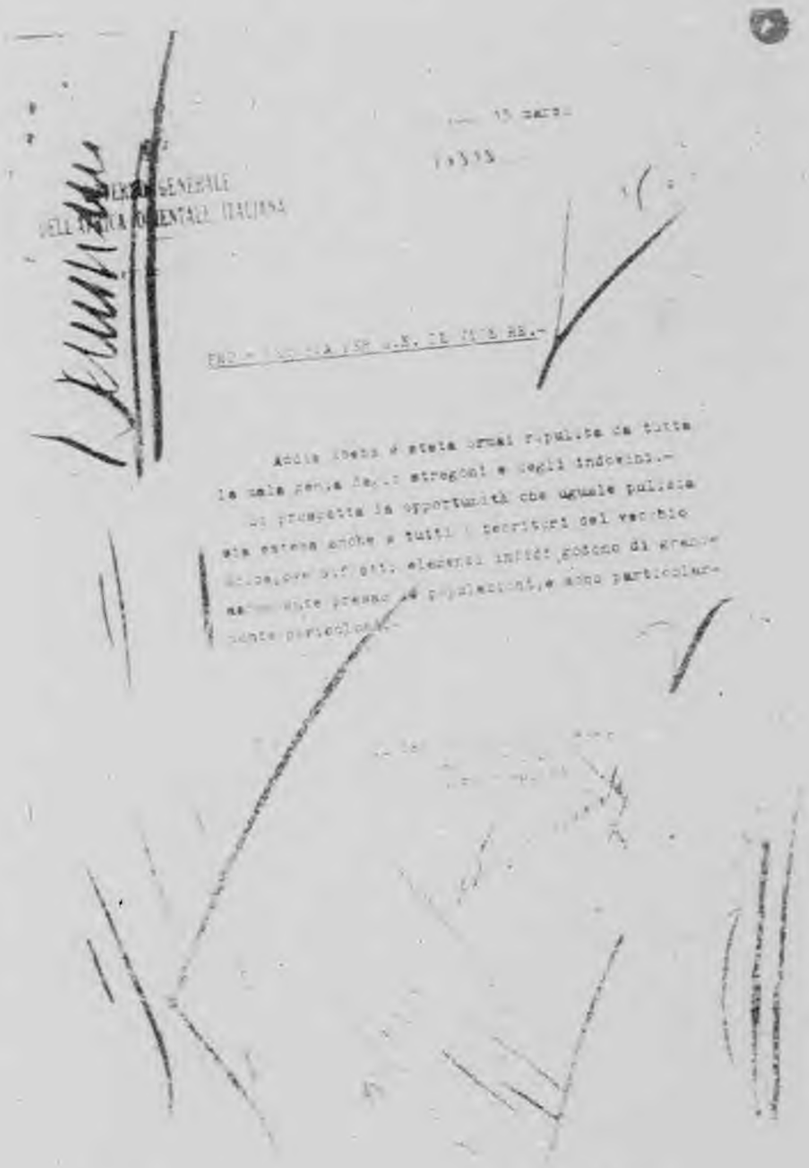

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne

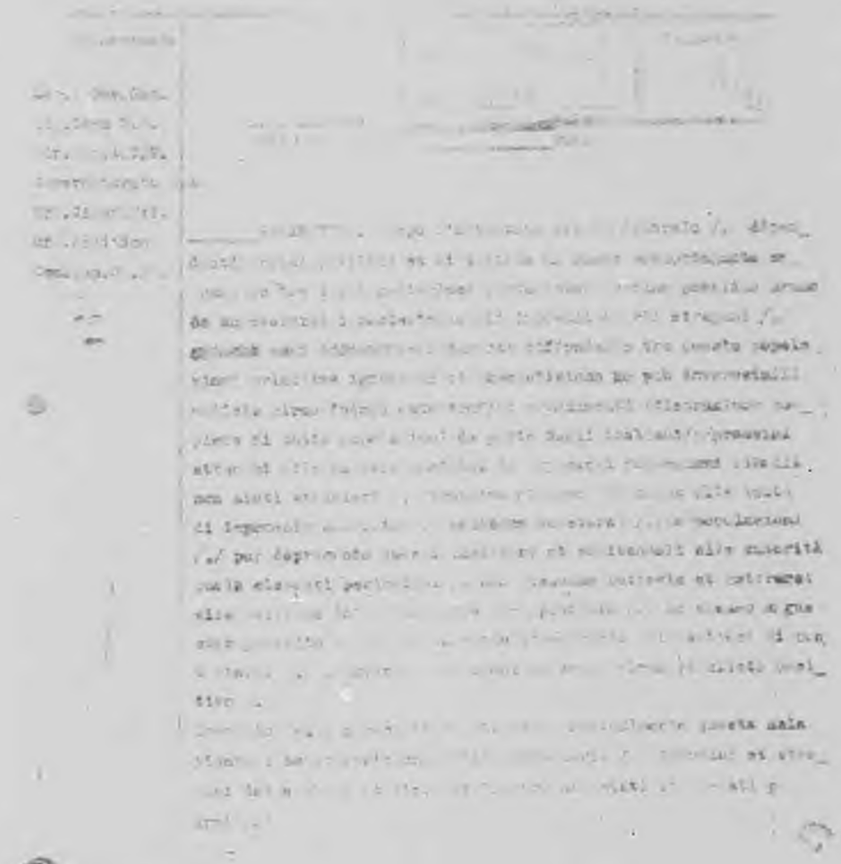

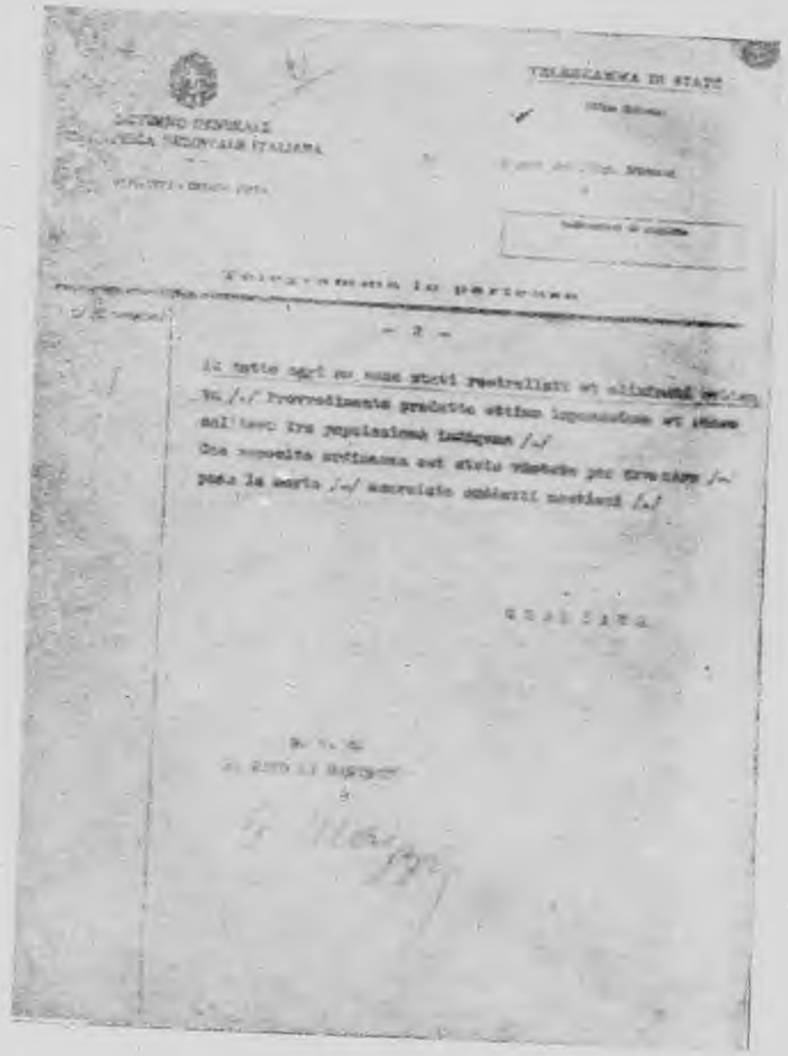

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Bureau destinataire: *Cabinet*

N. 3661 de prot. du Bureau émetteur

Addis Abeba, le 19 mars 1937-XV.

Indication d'urgence:

M.P. L. sur toutes les M.P. A.

TELEGRAMME AU DEPART

S. E. Lessona — *Tripoli*

Ministère des Colonies — *Rome*

Copie à communiquer à:
S.E. V. Gouv. Gén.
Sig. Chef S.M.
Dir. Sup. A.C.P.
Gouvernement A. A.
Bur. Just. Mil.
Bur. Politique
Comm. Sup. CC. RR.

14044 Cabinet . / Après l'attentat du 19 Février , des organes politiques et de police dépendants m'ont signalé que parmi les perturbateurs les plus dangereux de l'ordre public il faut énumérer les chanteurs ambulants, les clairvoyants et les sorciers , étant donné qu'ils vont perfidement répandre parmi la population primitive ignorante et superstitieuse les nouvelles les plus invraisemblables concernant de catastrophiques événements (destruction complète de toutes les populations par les italiens ; prochaines attaques contre la capitale menées par d'imposantes formations rebelles avec aide étrangère ; prochain retour du Negus à la tête d'une imposante armée , etc. La population , tout en se méfiant de ces agitateurs et les signalant aux autorités comme éléments dangereux , n'arrive pas cependant à se soustraire à l'influence maléfique de leurs prophéties . Le même Negus avait défendu par proclamation spéciale, l'exercice des métiers de chanteurs ambulants / clairvoyants et sorciers mais sans aucun résultat positif /

Convaincu de la nécessité de déraciner complètement cette mauvaise plante / j'ai donné ordre que tous les chanteurs ambulants / clairvoyants et sorciers de la ville et alentours soient arrêtés et passés par les armes / En tout aujourd'hui on en a arrêté et éliminé soixante-dix / Cette mesure a produit une impression excellente et un sentiment de soulagement parmi la population indigène / Par un ordre spécial il a été interdit pour l'avenir —/ sous peine de mort —/ d'exercer les métiers sus-dits / .

Graziani.

P.C.C.
Le Chef du Cabinet

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT
Cabinet

N. 19960.

Tripoli, 20 Mars 1937 — 22 heures.
20 Mars 1937 — 23 heures.
Parvenu Bureau du Chiffre à 01,30 heure.

TELEGRAMME A L'ARRIVEE

Déchiffré *M.P.A. M.P.A.*

Son Excellence Vice-Roi Addis Abeba

S.E. Gouv. Gén.
Chef d'E.M.
Com. Sup. CC. RR.
M. le Gouverneur A. A.
M. le Chef Bur. Polit.
M. le Gén. Olivieri
Chef Bur. Justice Mil.

27 M. Secret. - Les événements en Espagne sont déformés par la sale presse britannique avec de terribles défaites des volontaires italiens — nouvelles qui pourraient — filtrant chez le Negus via Djibouti — parvenir jusqu'à Addis Abeba et soulever quelques restes d'illusion... *J'approuve ce qui a été fait contre les meneurs et les rebelles... Il faut continuer tant que la situation ne sera pas définitivement tranquille.*

Mussolini.

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

Bureau émetteur: *Cabinet.*

TELEGRAMME D'ETAT

N. 3974 de prot. du Bureau émetteur.

Addis Abeba, le 21 Mars 1937-XV.

Indication d'urgence:
M.P.A. sur toutes les M.P.A.

Graziani.

TELEGRAMME AU DEPART

S. E. Chef du Gouvernement — Tripoli

Copie à communiquer à:
S.E. V. Gouv. Gén.
Chef d'E.M.
Comm. Sup. CC. RR.
Gouverneur Addis Abeba
Bureau Politique
Gen. Olivieri
Chef Bur. Justice Militaire

14140 Cabinet. / A 27 M E. V./ Je donne à V. E. confirmation formelle du dernier télégramme urgent auquel je réponds: *Depuis la journée 19 Février jusqu'aujourd'hui ont été effectivés trois cent vingt quatre exécutions sommaires toutefois avec confirmation culpabilité primitive par double preuve. / Je répète trois cent vingt quatre/ sans naturellement inclure dans ce chiffre les répressions des journées 19 et 20 Février.* En outre j'ai prévu d'envoyer à Danane (Danane Somalie) dans le camp de concentration existant là depuis la guerre un total de mille cent personnes hommes femmes et enfants faisant partie des prisonniers pris au cours des dernières rencontres et qui représentent des ambara sans aucune valeur particulière mais que pour le moment il vaut mieux retirer de la circulation.

Graziani.

P.C.C.
Le Chef du Cabinet

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Cabinet

N. de prot. 1972

Addis Abeba, le 21 Mars 1937-XV.

Indication d'urgence:

M.V.S.N. aux mains les M.P.A.

Graziani

TELEGRAMME AU DEPART

S. E. Nasi — *Gimma*

Copie à communiquer à:
S.E. V. Gouv. Gén.
Etat Major
Dir. Sup. A.C.P.
Bur. Politique
Bur. Just. Mil.
Comm. Sup. CC. RR.

14600 Cabinet. - Je me réfère au télégramme de V. E. 139114 20. - Je suppose que Fitaurari Macconnen Aregai et les trente-quatre chefs subalternes soumis à Aghegemariam ont déjà été passés par les armes conformément aux ordres de S. E. le Chef du Gouvernement. - Dans tous les cas prière de donner confirmation explicite. -

Graziani.

Le Chef du Cabinet
P.C.C.

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT
Bureau émetteur: *Bureau Politique.*
N. 16152 de prot. du Bureau émetteur
Addis-Abeba, le 21 Mars 1937-XV
Indication d'urgence
TELEGRAMME AU DEPART
Commandement Supérieur CC. RR.
pour communiquer à:
Cabinet S. E. Vice-Roi
Direction Supérieure A. I. C. PP.
Bureau de Justice
à *Addis Abeba*

Politique. - Référence 115/24 du Commandement des Carabiniers Gumma indigène Yeraru (Convoi de [illegible] pour les armes. - Accusé en conséquence).

Signé: Graziani

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Bureau Politique

N. [illegible] de protocole [illegible]

Au Général Graziani
Au Général Nasi
Au Général Geremia Nasi
Au Colonel Cavitelli
A la Résidence du Palais Royal
A la Résidence Harrar
A la Résidence Bassidi
A la Résidence Bassidi
et à l'Commandement
Au Commandement Supérieur AA. OO.
Au Commissariat de Gouvernement
Au Gouvernement
Au Gouvernement
A l'Etat Major du A.A. AO.I.
A la Direction Supérieure AA. OO. SP.

N. 15552 — Armées soi-disant chrétiennes [illegible] avec leurs prophéties stupides mettaient en [illegible] par les armes parce que plus [illegible] avait et de parmi les autres.

En outre le Gouvernement de la ville a publié une ordonnance par laquelle les activités verbales sont défendues.

Pendant que cette œuvre d'épuration continue — Addis Abeba [illegible] nécessaire qu'elle soit étendue à tout le territoire de l'Afrique Orientale [illegible] toute ou aussi à ceux des différents gouvernements [illegible] les Scioas ou les prophètes sont dirigés contre le [illegible] — de quelque manière que ce soit — l'ordre public.

Je reste dans l'attente de connaître le nombre de chefs [illegible] par les armes.

Nombre de ceux qui seront envoyés en déportation.

Gouverneur Général Duc d'Aoste

Pour Copie Conforme
Le Lieut. Colonel d'Etat Major Chef de Bureau
Signé: A. Pennavalle

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. [illegible] A.P. Addis Abeba, le 23 Mars 1937-XV

Le Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
Le Commissariat de Gouvernement du Gouvernorat Addis Abeba

23 Mars, le Résident d'Oletta a [illegible] sous [illegible] de brigandage et propagande [illegible]
Dans [illegible] il [illegible] prévalente durant [illegible]
A la Résidence d'Oletta [illegible]
Tegulet [illegible] d'Addis Abeba et de veiller [illegible]
Abeba Italie en attendant d'avoir des [illegible]
[illegible] d'autres chefs amharas que [illegible]
parmi les populations locales.
Priez de faire connaître le résultat de l'ascendant [illegible] Abeba
Italie devra être passé par les armes.
A l'occasion je communique que le Bureau Politique a retiré
Capomaggiore Bulla — médaille de Mérite
Ettaurari Gida — candidat [illegible]
Le Ettaurari se livrerait à une [illegible]
[illegible] et prédit des nouvelles [illegible]
Les deux sont devenus comme [illegible]
[illegible] de fausses nouvelles.
Je prie par conséquent d'éviter [illegible]
[illegible] entre eux.

Le [illegible]
[illegible]

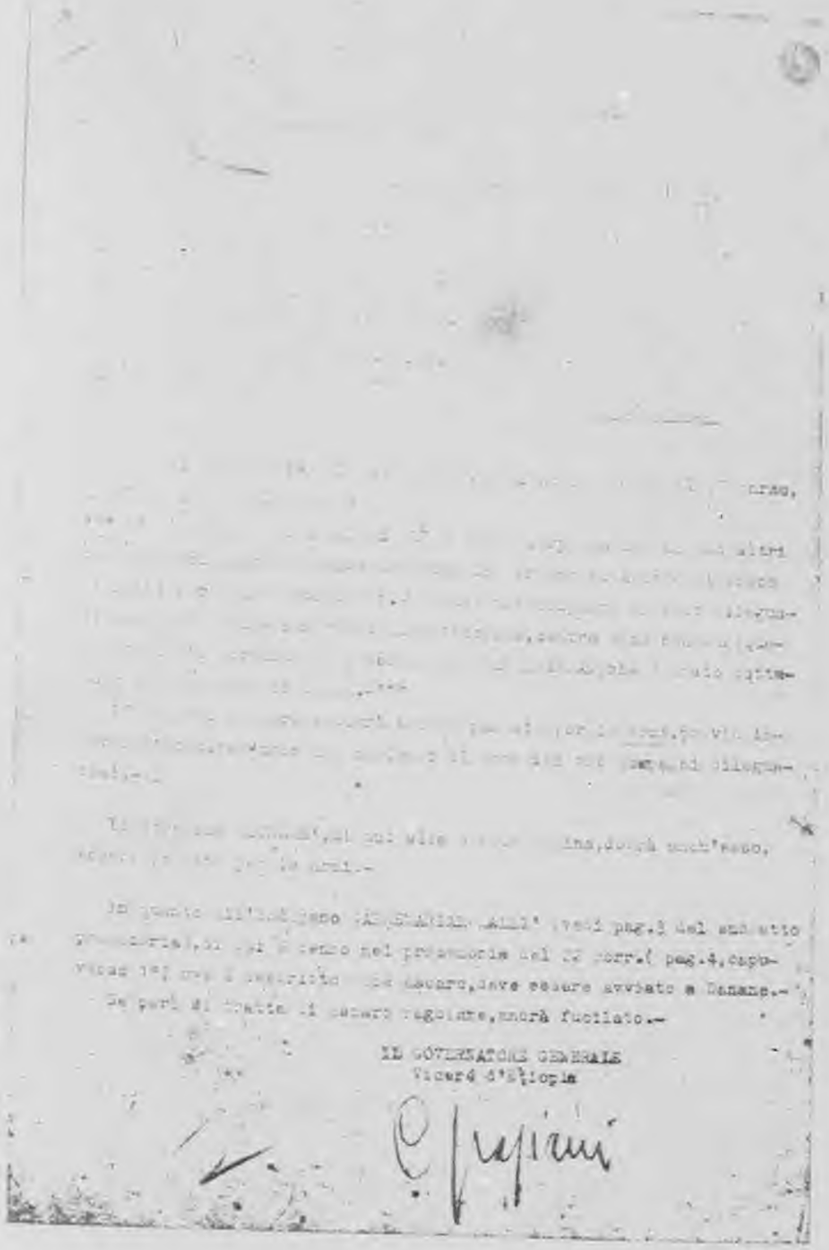

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 1632/ab. prot. — Addis Abeba, le 30 Mars 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
S.E. le Vice-Gouverneur Général
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
A l'Etat Major du GG. AOI.
Au Commandement Place
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Bureau de la Justice Militaire
Au Gouvernement
Addis Abeba.

Dans le memorandum du Gouvernement d'Addis Abeba du 2[illegible] Mars on apprend que il résulte que:

Le soldat *Gebremariam Tesfa* a été [illegible] pour avoir tenté de [illegible] une base dans un terrain adjacent à celui d'Addis Abeba pour les cours des indigènes. Se trouvant [illegible] pendant que les [illegible] il a été arrêté et remis au [illegible] CC. RR.

L'affaire en question devra être passée par les [illegible] pour [illegible] les armes.

Dans l'indigène *Gebremariam Mella* [illegible] a été [illegible] comme dit dans le memorandum du 22 [illegible] pour [illegible] dans [illegible] comme [illegible] dans [illegible]

Mais il s'agit d'un accord [illegible] avec [illegible]

Le Gouverneur Général [illegible] de l'Ethiopie

Originale

GOVERNO GENERALE DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA
Ufficio Politico

N. 10391 di prot. Addis Abeba, li 30 Marzo 1937 (XV)

Al Comando Superiore C.C. RR.
e per conoscenza:
A S.E. il Vice-Governatore Generale
Al Gabinetto di S.E. il Vice-Re
All'Ufficio Stato Maggiore del G.G. A.O.I.
Al Comando Piazza
Alla Direzione Superiore AA. CC. PP.
All'Ufficio Giustizia Militare
Al Governo Addis Abeba

Riferimento memorandum Governatorato del 29 Marzo 1937-XV.

Il sacerdote Abuna Petros [illegible] fatto passare per le armi.

L'indigeno Lulseghed Tesfai [illegible] inviato a Danane.

L'indigeno Bahta Baraki [illegible] fatto passare per le armi.

L'indigeno Uoldemariam Mammo [illegible] fatto passare per le armi.

Gli indigeni Bahta Berhe e Tesfai [illegible] inviati a Danane.

L'indigeno Uoldemanuel, segretario del [illegible] fatto passare per le armi.

Il Falasciasi Belhu Uorku [illegible] fatto passare per le armi.

IL GOVERNATORE GENERALE
Vicerè d'Etiopia

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 10391 de prot. Addis Abeba, le 30 Mars 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
A S.E. le Vice-Gouverneur Général
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
A l'Etat Major du GG. A.O.I.
Au Commandement Place
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Bureau de la Justice Militaire
Au Gouvernement Addis Abeba

Référence mémorandum Gouvernement du 29 Mars 1937-XV.

Le sacerdote *Abuna Petros* [illegible] fatto passare per le armi.

L'indigeno *Lulseghed Tesfai* [illegible] inviato a Danane.

L'indigeno *Bahta Baraki* [illegible] fatto passare per le armi.

L'indigeno *Uoldemariam Mammo* [illegible] fatto passare per le armi.

Gli indigeni *Bahta Berhe* e *Tesfai* [illegible] inviati a Danane.

L'indigeno *Uoldemanuel*, segretario del [illegible] fatto passare per le armi.

Il Falasciasi *Belhu Uorku* [illegible] fatto passare per le armi.

Le Gouverneur Général [illegible]

TELEGRAMMA DI STATO

Ufficio Politico

16800

Telegramma in partenza

16628

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Bureau émetteur: *Bureau Politique.*

N. Copies de prot. du Bureau émetteur.

Addis Abeba, le 2 Avril 1937-XV.

Indication d'urgence

TELEGRAMME AU DEPART

Cabinet Malta *Bonga*

Copie à communiquer à:
Gouvernement Gimma
Direct. Sup. A.C.P.
Supercarabinier
Cabinet S.E.

16628 Politique. Votre 27/11 du 27 Mars. Indigène *Gabrezadik Haile* arrêté pour propagande anti-italienne sera exécuté sommairement. Donnez confirmation.

Signé: *Graziani.*

COMANDO SUPERIORE DEI CARABINIERI REALI

Oltre 4 aprile armi Gondar [illegible] passato per armi indigeno

Asseres Belou anni [illegible] [illegible] pratiche [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

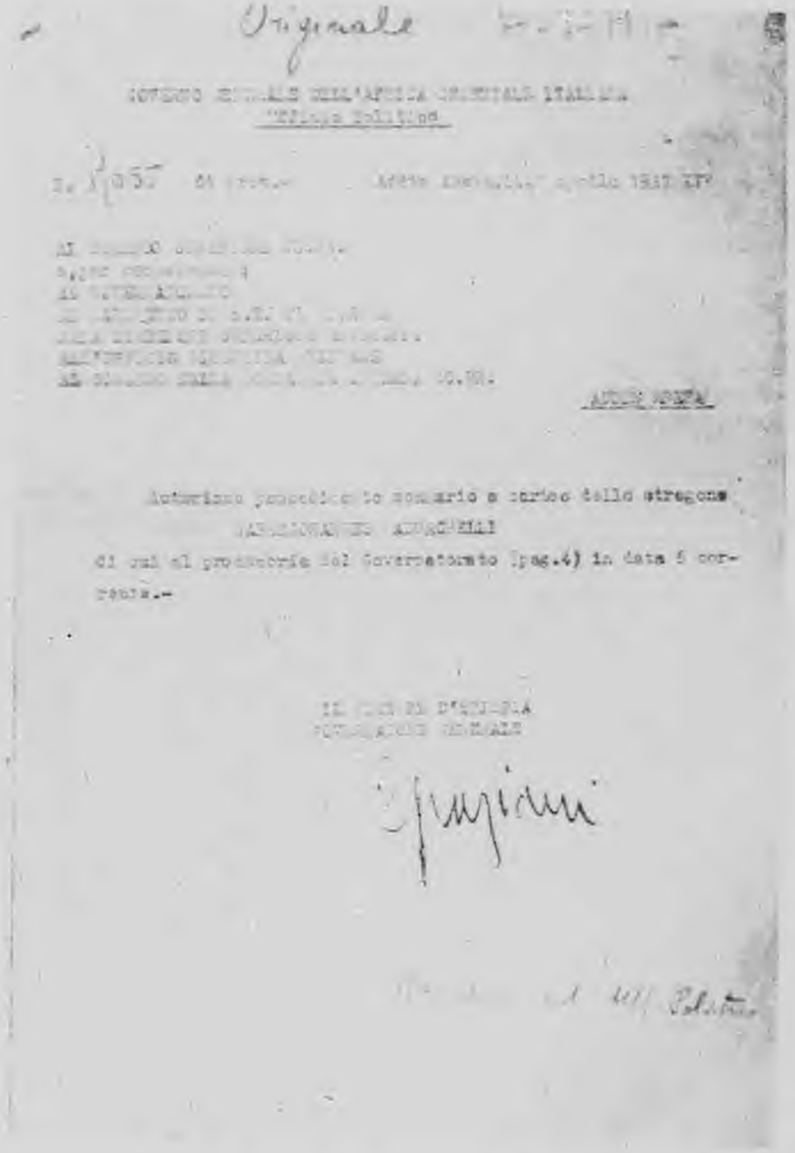

Originale

GOVERNO GENERALE DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA
Ufficio Politico

N. 17055 di prot. Addis Abeba, addì 7 Aprile 1937 XV

Al Comando Superiore CC. RR.
e da comunicare:
Al Governo
Al Gabinetto di S.E. il Vice-Re
Alla Direzione Superiore AA. CC. PP.
All'Ufficio Giustizia Militare
Al Comando della Compagnia Interna CC. RR.
ADDIS ABEBA

Autorizzo procedersi in sommario a carico dello stregone
GABREJOHANNES ADUACHELLI
di cui al promemoria del Governatorato (pag.4) in data 6 corrente.-

ADDIS ABEBA

IL VICE RE D'ETIOPIA
GOVERNATORE GENERALE

Graziani

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 17055 de prot. Addis Abeba, le 7 Avril 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
Au Gouvernement
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Bureau Justice Militaire
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.
Addis Abeba

J'autorise exécution sommaire du sorcier
Gabrejohannes Aduachelli
mentionné dans le mémorandum du Gouvernement (page 4) en date du 6 courant.

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: *Graziani.*

Originale

GOVERNO GENERALE DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA
Ufficio Politico

N.17028 di prot.- Addis Abeba, 11,7 aprile 1937 XV°

AL COMANDO SUPERIORE CC.RR.
E,per conoscenza:
AL GABINETTO DI S.E. IL VICE RE
ALL'UFFICIO GIUSTIZIA MILITARE
AL GOVERNATORATO
AL COMANDO DELLA COMPAGNIA INTERNA CC.RR.

ADDIS ABEBA

autorizzo procedimento sommario a carico dei seguenti indigeni indicati nel promemoria del Governatorato di Addis Abeba del 3 aprile, pag.3 :

1°) l'indigeno in possesso di fucile mod,91
2°) stregone abitante in quartiere Fitaurari APTEGHIORGHIS
3°) A'BERRA' MUCRIA', sospettato di stregoneria
4°) UOLDEZADIK UOLDEMARIAM, stregone.-

IL GOVERNATORE GENERALE
Vicerè d'Etiopia
G. Graziani

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 17028 de prot. Addis Abeba, le 7 Avril 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
Au Bureau de la Justice Militaire
Au Gouvernement
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.
Addis Abeba

J'autorise exécution sommaire des indigènes suivants signalés dans le mémorandum du Gouvernorat d'Addis Abeba du 3 Avril, page 3:

1) l'indigène en possession du fusil mod. 91;
2) le sorcier habitant dans le quartier du Fitaurari Hapteghiorghis;
3) *Aberra Mucria*, sonpçonné de sorcellerie:
4) *Uoldezadik Uoldemariam*, sorcier.

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: *Graziani.*

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 17438 de prot. Addis Abeba, le 13 Avril 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
Au Bureau de la Justice Militaire
A la Direction de la Police
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.
Addis Abeba

J'autorise l'exécution sommaire des indigènes suivants, signalés dans la chronique de ce Commandement N. 2 171, et qui sont soupçonnés être dépendants du rebelle Takle Wolde-hawariat:

Desta Dimoghesia
Teghegne Uorkeneh

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: Graziani.

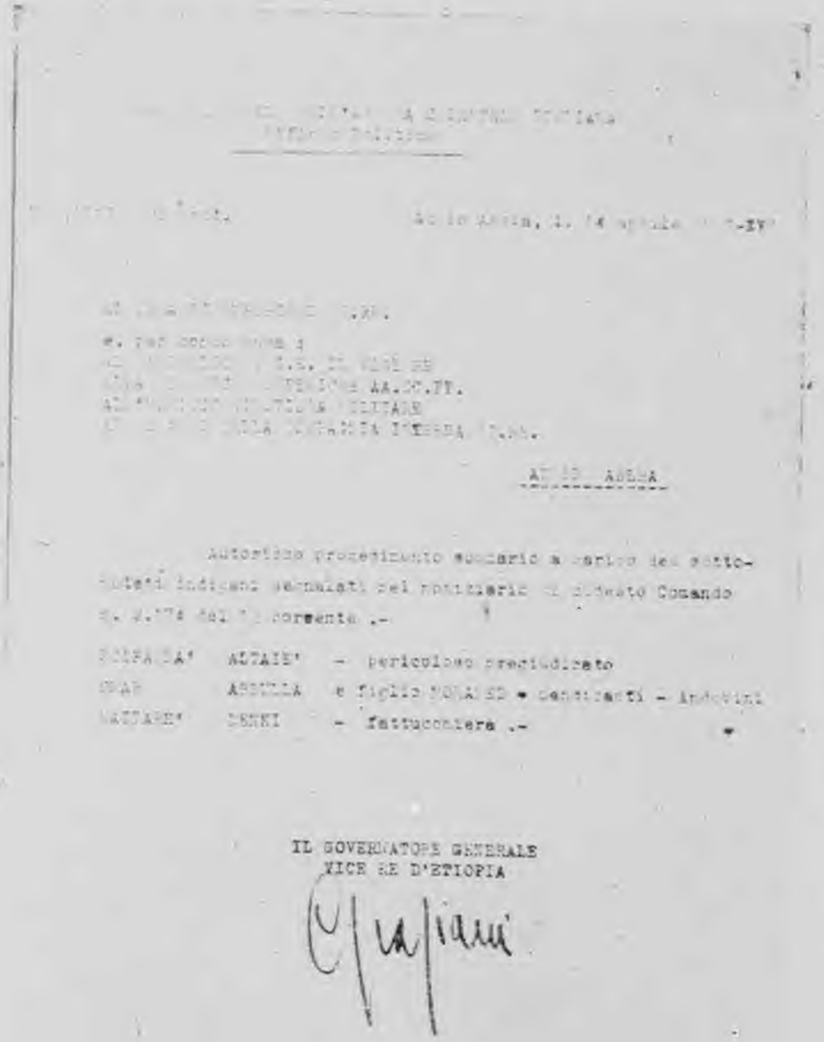

IL GOVERNATORE GENERALE
VICE RE D'ETIOPIA

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Bureau Politique

N. 17472 de prot. Addis Abeba, le 14 Avril 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.

et à communiquer:

Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Bureau Justice Militaire
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.

Addis Abeba

J'autorise exécution sommaire des indigènes ci-dessous notés signalés dans la chronique de ce Commandement N. 2.174 du 13 courant.

Scifarra Altaye — dangereux agitateur.
Omar Abdulla et fils Mohammed — mendiants-clairvoyants.
Mattare Denquie — sorcière.

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: *Graziani.*

A-1-n 5

GOVERNO GENERALE DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA
Ufficio Politico

N. 17469 di prot. Addis Abeba, li 14 aprile 1937-XV

AL COMANDO SUPERIORE CC.RR.
e per conoscenza:
AL GABINETTO DI S.E. IL VICE RE
ALLA DIREZIONE SUPERIORE AA.CC.PP.
ALL'UFFICIO GIUSTIZIA MILITARE
AL COMANDO DELLA COMPAGNIA INTERNA CC.RR.

ADDIS ABEBA

Autorizzo procedimento sommario a carico del sottonotato indigeno, indicato nel promemoria del Governatorato del 13 corrente - pag.2 :

NAHU SENNAI - stregone -

IL GOVERNATORE GENERALE
Vicerè d'Etiopia

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 17469 de prot. Addis Abeba, le 14 Avril 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Bureau Justice Militaire
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.

Addis Abeba

J'autorise l'exécution sommaire de l'indigène ci-dessous, mentionné dans le mémorandum du Gouvernorat du 13 courant, page 2:

Nahu Sennai, sorcier.

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: *Graziani.*

...ORIENTALE ITALIANA

...DEI CARABINIERI REALI

...21 aprile ...7 ...

...mmario.-

...A.O.I. = ...

...A.O.I. = ...

...A.O.I. = ...

...A.O.I.= ...

...A.O.I. = ...

...ornata ore 17 in Dembi Dollo ...

...fucilazione...l'indigeno Dosa Geto ...

...rovato et rinvenuto regolare ...

...

...

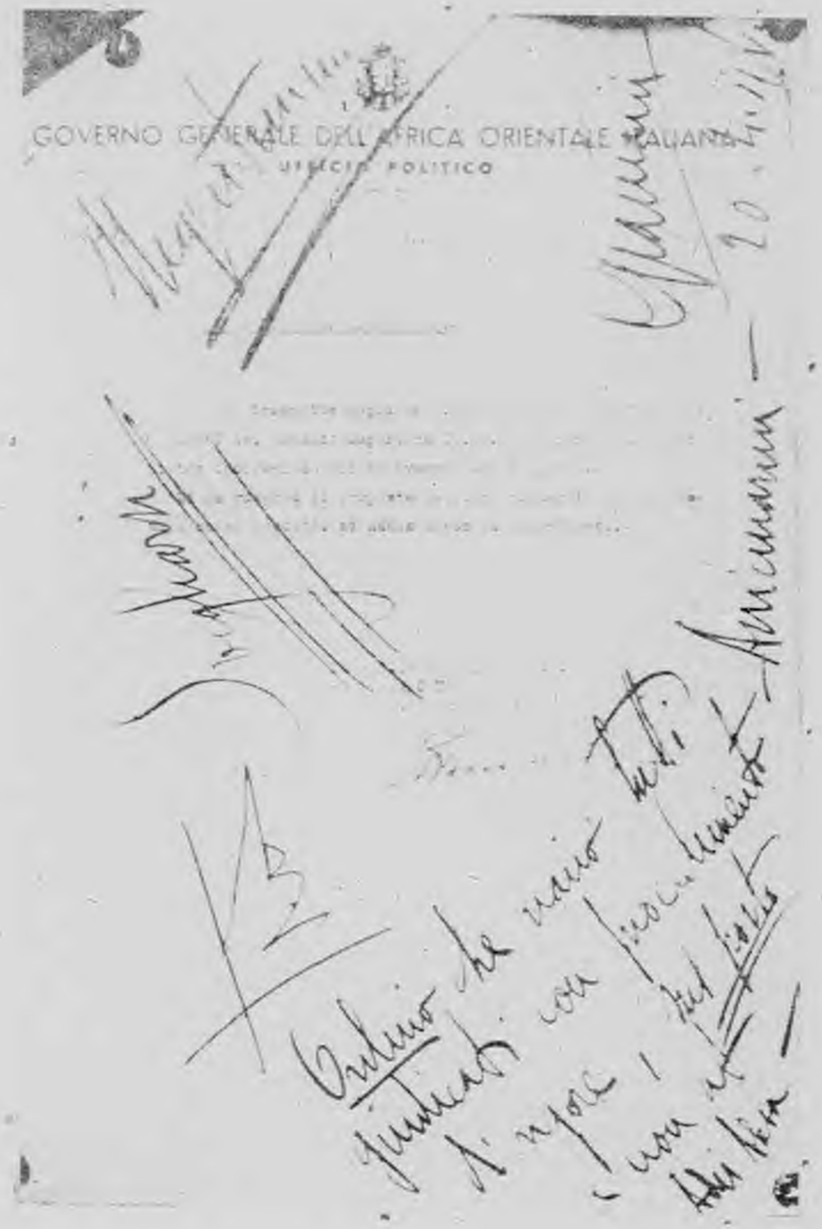
GOVERNO GENERALE DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA
UFFICIO POLITICO

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 13150 de prot. Addis Abeba, le 23 Avril 1937-XV.

MEMORANDUM POUR S. E. LE VICE-ROI

TRES URGENT!

Trans-mettons copie des notes 17102 de ce Bureau et 22 187 du Commandement Supérieur CC. RR. concernant l'arrestation de trois indigènes à l'égard desquels on avait des soupçons.

Nous réservons de faire des propositions à leur égard après qu'ils auront été amenés à Addis Abeba et interrogés.

Le Lieut. Colonel d'E.-M. Chef de Bureau
Signé: (*A. Princivalle*).

Annotations sur la feuille, écrites par Graziani:
Soyez en garde! **J'ordonne qu'ils soient tous jugés avec mesures de rigueur, sur le lieu et non à Addis Abeba. Donnez-moi confirmation.**

Signé: *Graziani.*

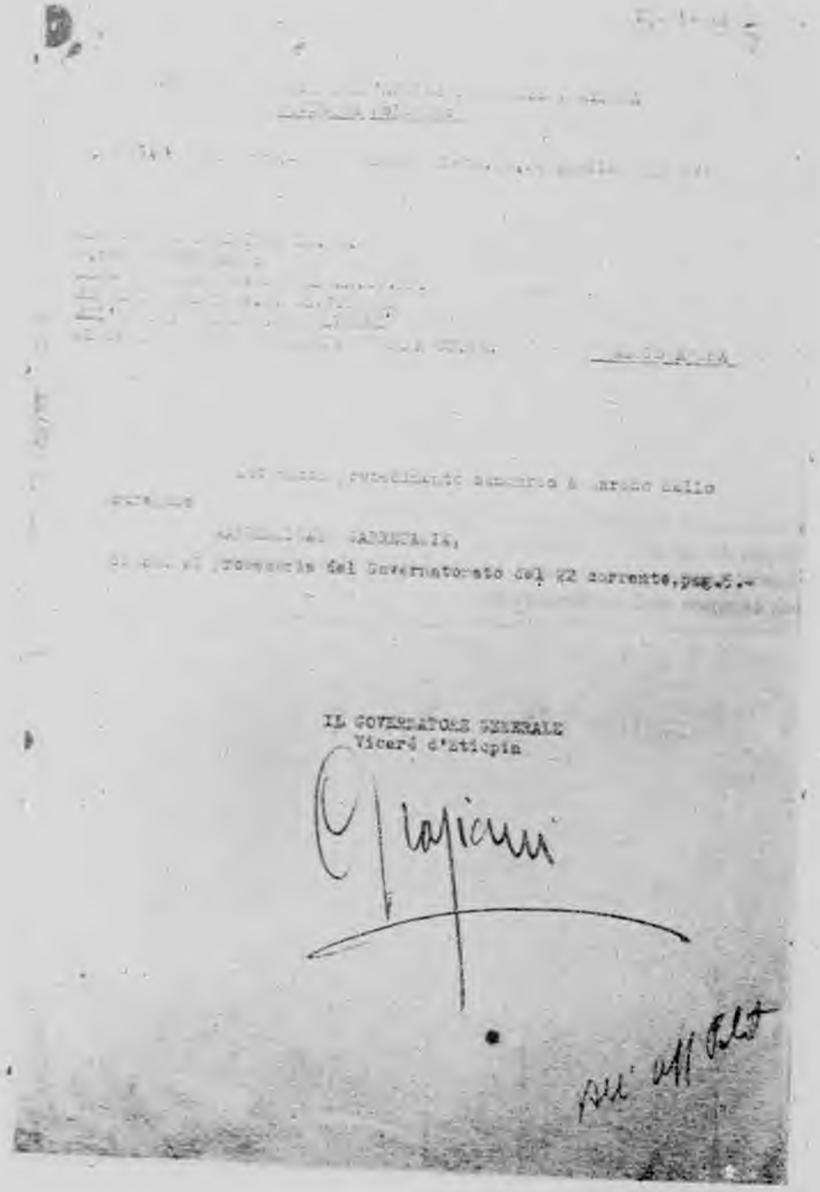

IL GOVERNATORE GENERALE
Vicerè d'Etiopia

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 18313 de prot. Addis Abeba, le 24 Avril 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
Au Bureau de Justice Militaire
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.
Addis Abeba

J'autorise exécution sommaire du sorcier
Gabremascal Gabretadik
mentionné dans le mémorandum du Gouvernement du 22 courant, page 5.

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: *Graziani.*

COMANDO SUPERIORE DEI CARABINIERI REALI

IL COLONNELLO COMANDANTE
(Azolino Hazon)

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Commandement Supérieur des Carabiniers Royaux

N. 101/3 de prot., Div. u.s. Addis Abeba, le 25 Avril 1937-XV.

OBJET: *Exécution sommaire.*

Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Cabinet
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Etat-Major
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Bur. Politique
Addis Abeba

Je fais suite à ma note 101/1 en date du 23 courant.

Le 23 courant à proximité localité habitée de Lekempti j'ai fait fusiller 12 chefs amharas.

Le Colonel Commandant
Signé: (*Azolino Hazon*).

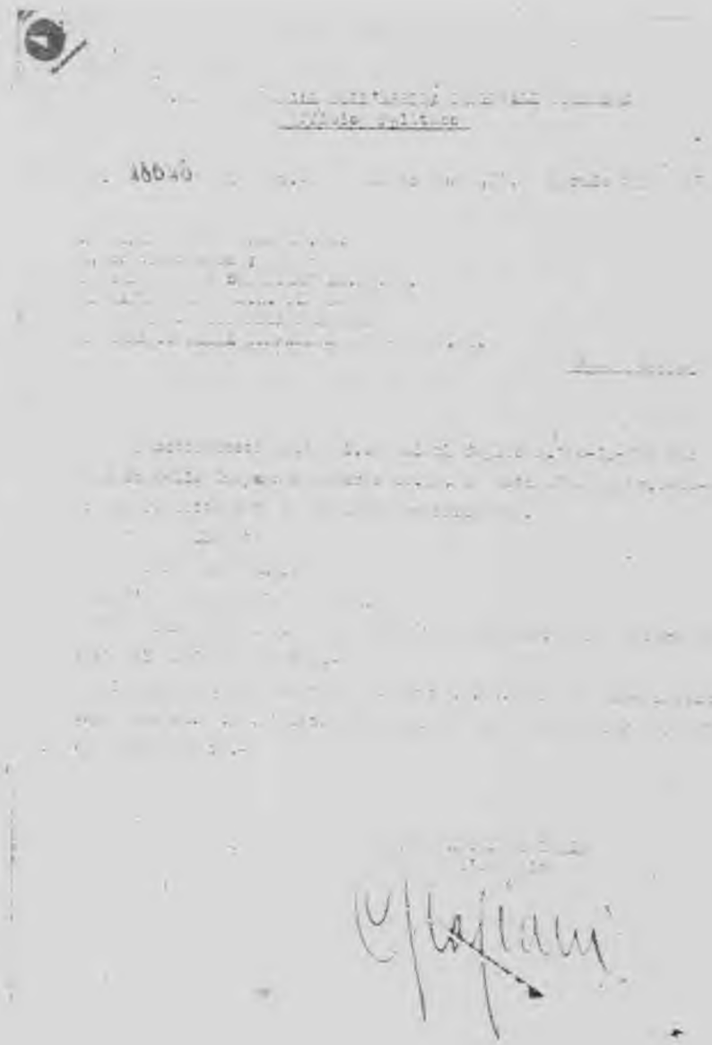

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Bureau Politique

N. 18640 de prot. Addis Abeba, le 28 Avril 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
Au Bureau de la Justice Militaire
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.

Addis Abeba

Les indigènes ci-dessous indiqués, mentionnés dans la feuille N. 184-166 du Commandement de la Compagnie Interne CC. RR. en date du 27 courant, doivent être exécutés sommairement:

Abebe Derru
Mulughieta Ghebremariom
Bezabeh Chidane Mariam.

Les autres indigènes, mentionnés dans la même feuille, doivent être envoyés à la frontière à Danane.

Le Commandement de la Compagnie Interne CC. RR. fournira à la Direction Supérieure AA. CC. PP. les instructions nécessaires pour effectuer la mesure en question.

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: *Graziani.*

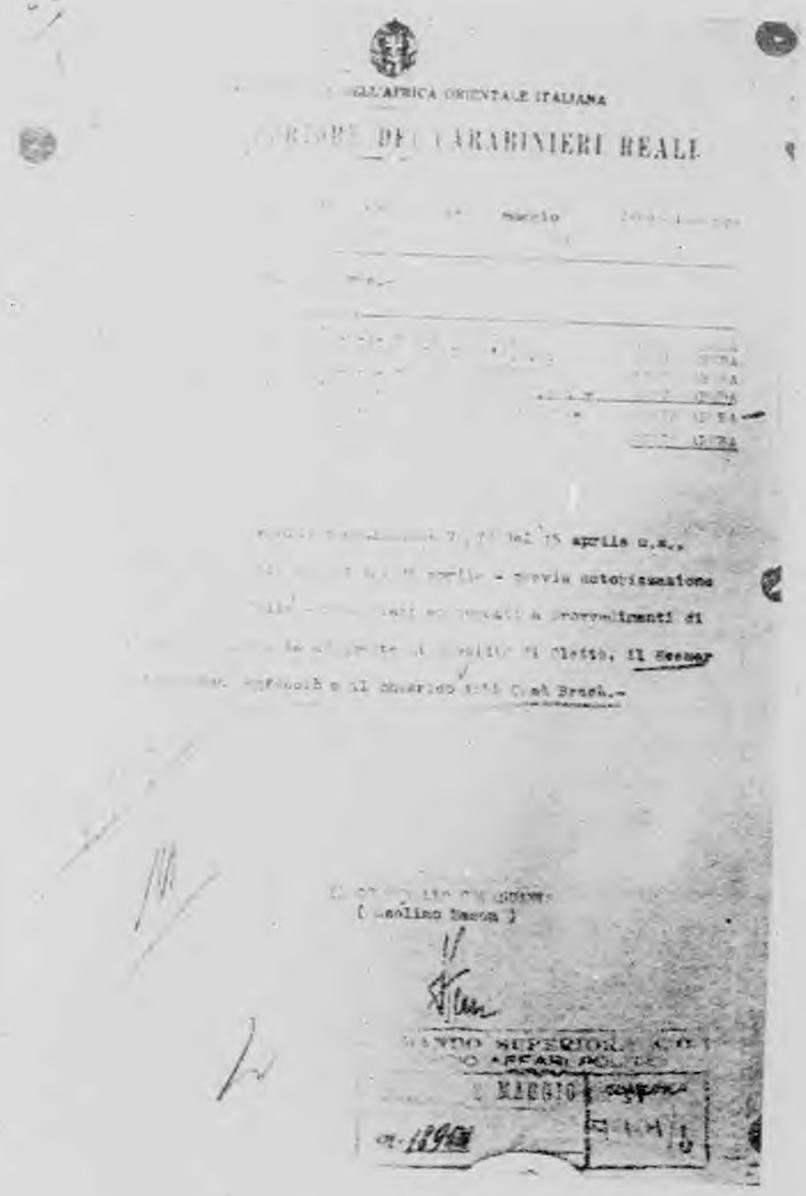

AFRICA ORIENTALE ITALIANA

[illegible] DEI CARABINIERI REALI

[illegible] Maccio [illegible]

[illegible] del 15 aprile u.s.,
[illegible] aprile - previa autorizzazione
[illegible] provvedimenti di
[illegible] di Cletto, il Seccar
[illegible] e il Maresciallo dei C.R.A. Brach.-

[illegible]
(Scalino Imerù)

[illegible]

[illegible] COMANDO SUPERIORE A.C.
[illegible] CARABINIERI REALI
[illegible] MAGGIO [illegible]
[illegible] 1890

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Commandement Supérieur des Carabiniers Royaux

N. 76/162 de prot. Div. u.s. — Addis Abeba, le 1er Mai 1937-XV.

OBJET: *Mesures de rigueur.*

Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Cabinet — *Addis Abeba*
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Cabinet — *Addis Abeba*
A S.E. le Vice-Gouverneur Général de l'A.O.I. — *Addis Abeba*
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Etat-Major — *Addis Abeba*
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Dir. Sup. AA.CC.PP. — *Addis Abeba*
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Bureau Politique — *Addis Abeba*
Au Gouvernement d'Addis Abeba.

Suite à la communication 76/77 du 15 Avril u.s. je fais connaître qu'à 17 heures le 25 Avril — après autorisation du Général Belly — ont été soumis aux mesures de rigueur, dans la localité adjacente à la garnison d'Oletta, Menaber Welde-Kidan Degfaccio et le prêtre Abba Cesa Bresa.

Le Colonel Commandant
Signé: *Azolino Hazara*

L'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

I. DEI CARABINIERI REALI

[illegible] 2 maggio [illegible] XV°

[illegible] di rigore.

[illegible]

Faccio seguito al foglio 76/123-2 del 29 aprile u.s.-

COMUNICO Ghisau giorno 1° maggio, alle ore 7, è stato sottoposto a provvedimento di rigore in Addis.

Lo scioarà Ascalù - Melcagna di Gobaciò - padre del ribelle Uodagiò è elemento da allontanare da quella zona.-

E' stata trasmessa pervenuta al Settore per conoscenza e per il seguito.

IL COMANDANTE SUPERIORE
(Azolino Hazon)

Stranch n. [illegible]

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Commandement Supérieur des Carabiniers Royaux

N. 76-123-4 de prot. Div. — Addis Abeba, le 2 Mai 1937-XV.
Réponse à [illegible] du [illegible]

OBJET : *Mesures de rigueur.*

Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Cabinet
S.E. le Vice-Roi Gouverneur Général de l'A.O.I.
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Etat-Major
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Dir. Sup. AA. CC. PP.
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Bureau Politique
Addis Abeba

Je fais suite à la note 76-123-2 du 29 Avril courant. Scioan Ghizau le 1er Mai, à 7 heures, a été soumis à mesure de rigueur à Addis.

La Voizero *Ascalé-Melcagna* de Gobaciò — mère du rebelle Uodagiò — constitue élément à éloigner de cette zone.

Il a été en outre proposé au Secteur de la mettre en détention.

Le Colonel Commandant
Signé: (*Azolino Hazon*).

Le Colonel Commandant
Signé: (*Azolino Hazon*).

GOVERNO GENERALE DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

COMANDO SUPERIORE DEI CARABINIERI REALI

[illegible] 4 [illegible] 7 [illegible] XV

[illegible]

Il [illegible] 3 [illegible] [illegible] [illegible]

3

[illegible]

[illegible] Telegramma [illegible]

[illegible] Addis Abeba [illegible]

[illegible] Telegramma [illegible] in data 4 [illegible] corrente.-

[illegible]

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Bureau Politique

N. [illegible] de prot. Addis Abeba, le 5 Mai [illegible]-XV

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Bureau Justice Militaire
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.

Addis Abeba

L'indigene
Tella Ghezei
mentionné dans la feuille N. 76 170 du Commandement Supérieur CC. RR. en date du 4 courant, devra être procédé sommairement.

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Sign. Graziani.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. Unico de prot. Addis-Abeba, le 30 Mai 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
A la Direction Supérieure A.C.A.I. PP.
Au Bureau Justice Militaire
Au Commandement de la Compagnie Interna[illegible] RR.
Addis Abeba

J'autorise exécution [illegible] de l'ordre
Lettre Collaborateur
[illegible] dans la feuille N° [illegible] de la commandement en date du 2 courant.

Le Commissaire Fédéral Vice-Roi d'Ethiopie
Sceau Graziani

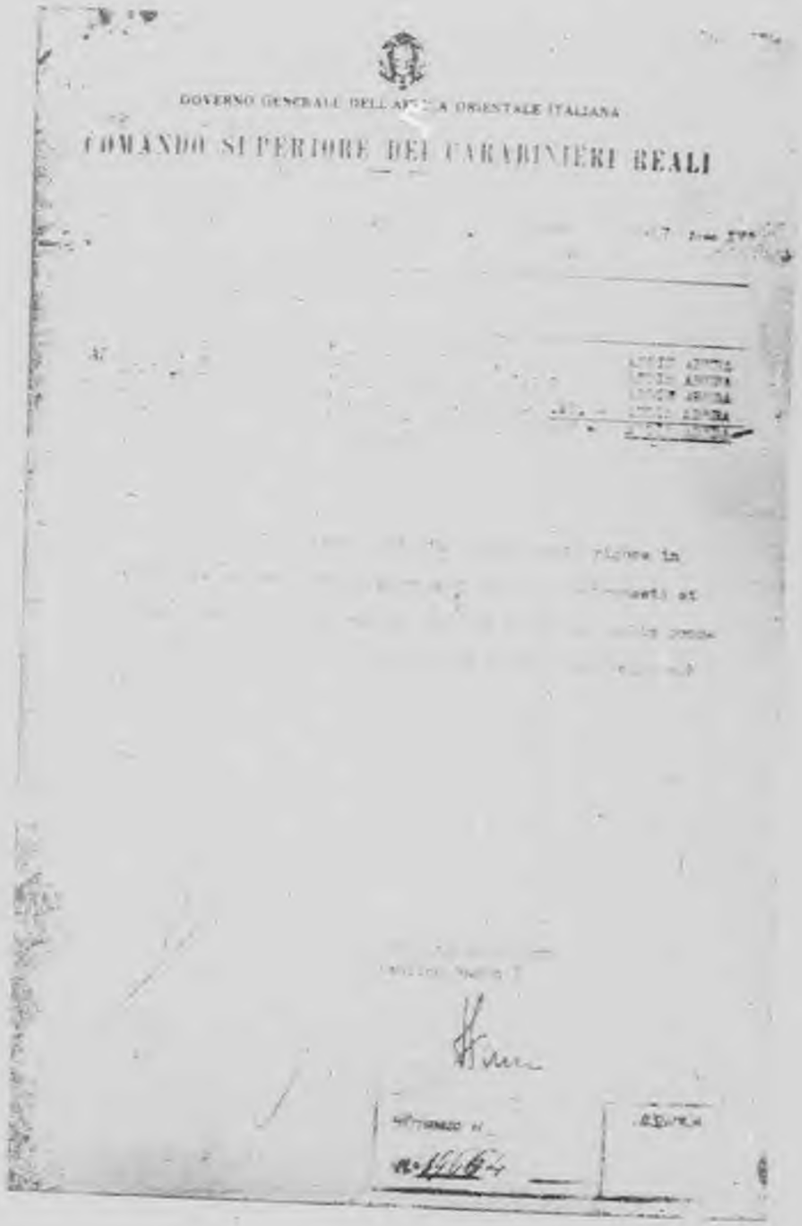

GOVERNO GENERALE DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

COMANDO SUPERIORE DEI CARABINIERI REALI

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Commandement Supérieur des Carabiniers Royaux

N. 76/185 de prot. Dir. s.s. — Addis Abeba, le 11 Mai 1937-XV
Réponse à ... du ...

OBJET: *Mesures de rigueur.*

Au Gouvernement Général de l'A.O.I. - Cabinet
S.E. le Vice-Roi Gouverneur Général de l'A.O.I.
Au Gouvernement Général de l'A.O.I. - Etat-Major
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Dir. Sup. A.A.G.G. PP.
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Bureau Politique
Addis Abeba

Journée 8 courant adopté mesures de rigueur à Dembolollo contre les clairvoyants vagabonds *Abba Men Contchesta* et *Melacio Desta* tous deux aubaras qui prédisaient à cette population pour la prochaine saison des pluies le retour de Haile Sellassie en Ethiopie.

Le Colonel Commandant
Signé: (*Azolino Hazon*).

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 70695 de prot. Addis Abeba, le 11 Mai 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer à:
Au Cabinet de S. E. le Vice-Roi
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Bureau Justice Militaire
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.
Addis Abeba

Ordonne l'exécution sommaire des individus suivants:
Mulleta Adamu et *Abba Celeka Menelik*
condamnés respectivement dans les procès N. 70 [illegible] et 70 [illegible] en date du 10 courant par le Commandement Supérieur CC. RR.

Le Gouverneur Général, Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: *Graziani.*

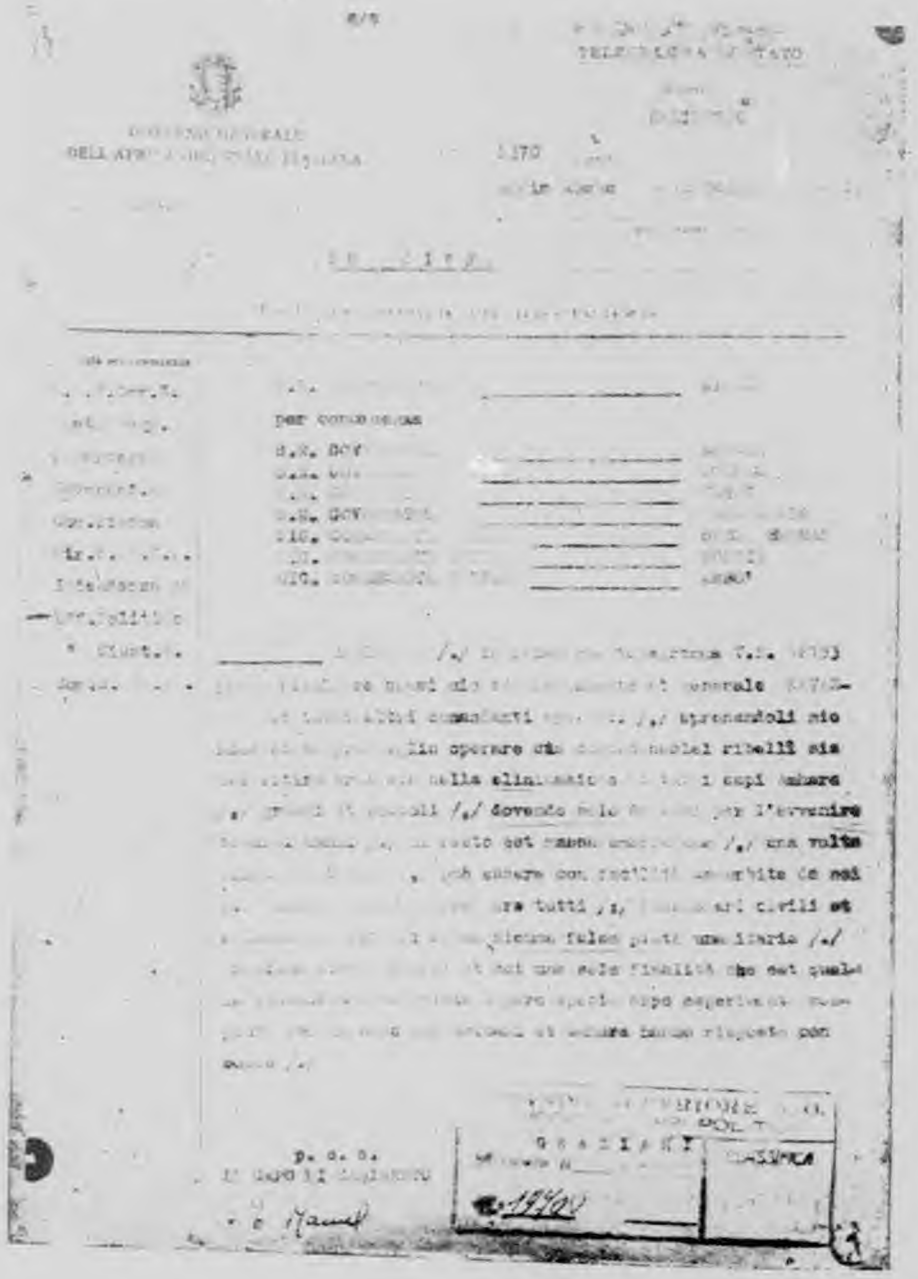

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Emetteur: *Cabinet*

No. 3370 de Protocole

Addis Abeba, le 12 mai 1937-XV

Indication d'urgence:

EN CHIFFRE

TELEGRAMME AU DEPART

Copie à communiquer à:
S.E. V. Gouv. Gén.
Etat Major
Superaérien
Gouvern. A. A.
Comm. Place
Direct. S. A.C.P.
Intendance A.O.
Bureau Politique
Bureau Justice Militaire
Comm. S. CC. RR.

S. E. Gouverneur *Gondar*
pour communiquer à:
S. E. Gouverneur *Asmara*
S. E. Gouverneur *Gondar*
S. E. Gouverneur *Harar*
S. E. Gouverneur *Mogadiscio*
M. Commandant Secteur *Debra Berhan*
M. Commandant Secteur *Maggio*
M. Commandant Secteur *Ambo*

24709 Cabinet . En relation telegramme V. E. 16153 je prie de transmettre l'expression de mes sentiments de satisfaction au Général Navarini et à tous les autres commandants operants . employant mon nom pour operer toujours mieux contre les groupes de rebelles soit pour les desarmer soit pour *l'élimination de tous les chefs Ambaras . grands et petits . étant donné qu'il ne faut craindre de dommages à l'avenir que de ceux-ci .* Le reste n'est qu'une masse apathique . laquelle une fois les chefs éliminés . peut être facilement absorbée par nous . Tous doivent comprendre cela . Fonctionnaires civils et commandants militaires *sans aucune fausse pitié humanitaire* . nous devons avoir devant nous un seul but *qui est celui de consolider la conquête de l'Empire* surtout après l'expérience acquise durant un an et à laquelle les habitants du Choa et les Ambaras ont répondu avec des bombes .

Signé: *Graziani.*

P.C.C.
Le Chef du Cabinet
Signé: (E. Mameli.)

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 19581 de prot. Addis Abeba, le 12 Mai, 1937-XV

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
Au Cabinet de S.E. le Vice-Roi
A la Direction Supérieure AA. CC. PP.
Au Bureau Justice Militaire
Au Commandement Groupe CC. RR.
Au Commandement Compagnie Interne CC. RR.

Addis Abeba

J'autorise exécution sommaire de l'indicène
Gebremeschel Berneo
condamné dans la feuille N. 153-7-1937-A, en date du Tribunal du X commandement
auprès du Groupe CC. RR.

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: *Graziani.*

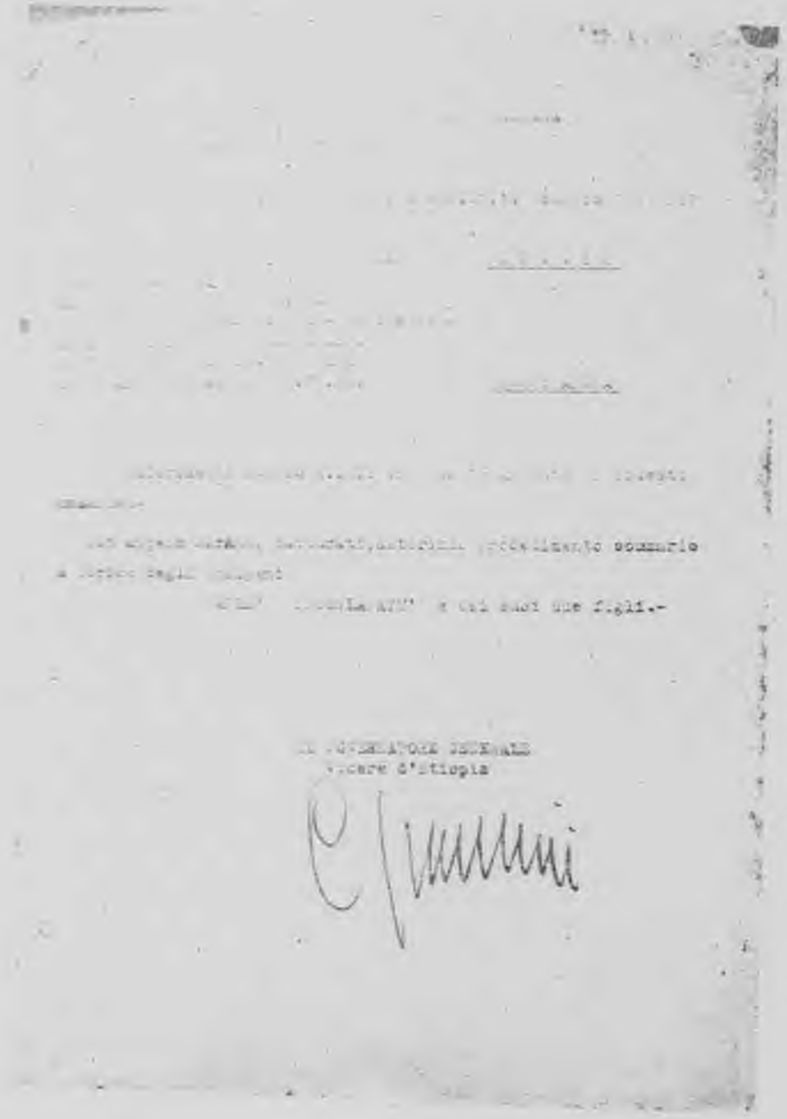

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 19749 de prot. Addis Abeba, le 14 Mai 1937-XV.

Au Commandement Secteur Occid. Chemin de Fer **Modjo**
et à communiquer:
Au Commandement Supérieur CC. RR.
Au Gouvernement Général A.O.I., Cabinet
A la Direction Supérieure AA. PP.
Au Bureau Justice Militaire
Au Commandement Compagnie Int. CC. RR.

Addis Abeba

Référence feuille N. 2822 en date 12 courant de ce Commandement.
Dès qu'ils seront capturés autorise exécution sommaire des indigènes:
Haile Indeglahatù et ses deux fils.

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: *Graziani.*

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 10 /20 de prot. Addis Abeba, le 14 Mai 1937-XV

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Gabinet
A la Direction supérieure AA. PP.
Au Bureau Justice Militaire
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.

Addis Abeba

[illegible] exécution sommaire des [illegible]
[illegible] Lorscher et [illegible] Schacco
[illegible] dans [illegible] Nouvelle N. 79 [illegible] Bureau Politique Supérieur CC. RR.

Le Gouvernement Général de l'A.O.I. [illegible]
[illegible]

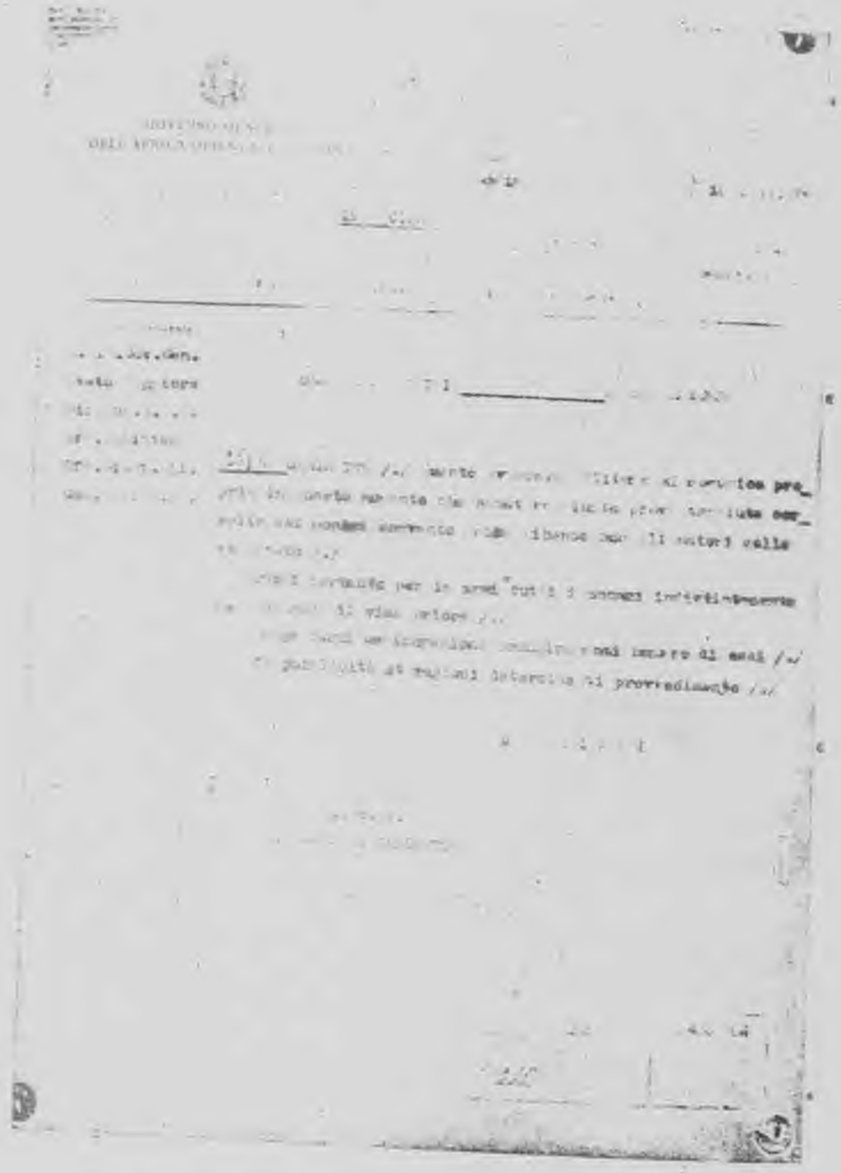

Gouvernement Général
de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Bureau émetteur: *Cabinet.*

N. 6922 de prot.

Addis Abeba, le 19 Mai 1937-XV.

Indication d'urgence:

M.P.A. sur toutes les M.P.A.

Graziani.

TELEGRAMME AU DEPART

Général Maletti *Debra Libanos*

Pour Communiqué à:
S.E. V. Corps Gén.
Etat Major
Bur. Sup. A.I.P.
Bur. Politique
Bur. Inst. Mil.
Comm. Sup. CC. RR.

25876. Cabinet. - Cet avocat militaire me communique justement en ce moment que vous avez atteint preuve absolue complicité des moines du Couvent Debra Libanos avec les autres auteurs de l'attentat?.

Passez pourtant par les armes tous les moines sans distinction - y compris le vice-prieur - Prière de me le confirmer en me donnant leur nombre. Donnez publicité aux raisons déterminant la mesure.

Graziani.

F.C.C.
Le Chef du Cabinet
Signé: A. Mazzei

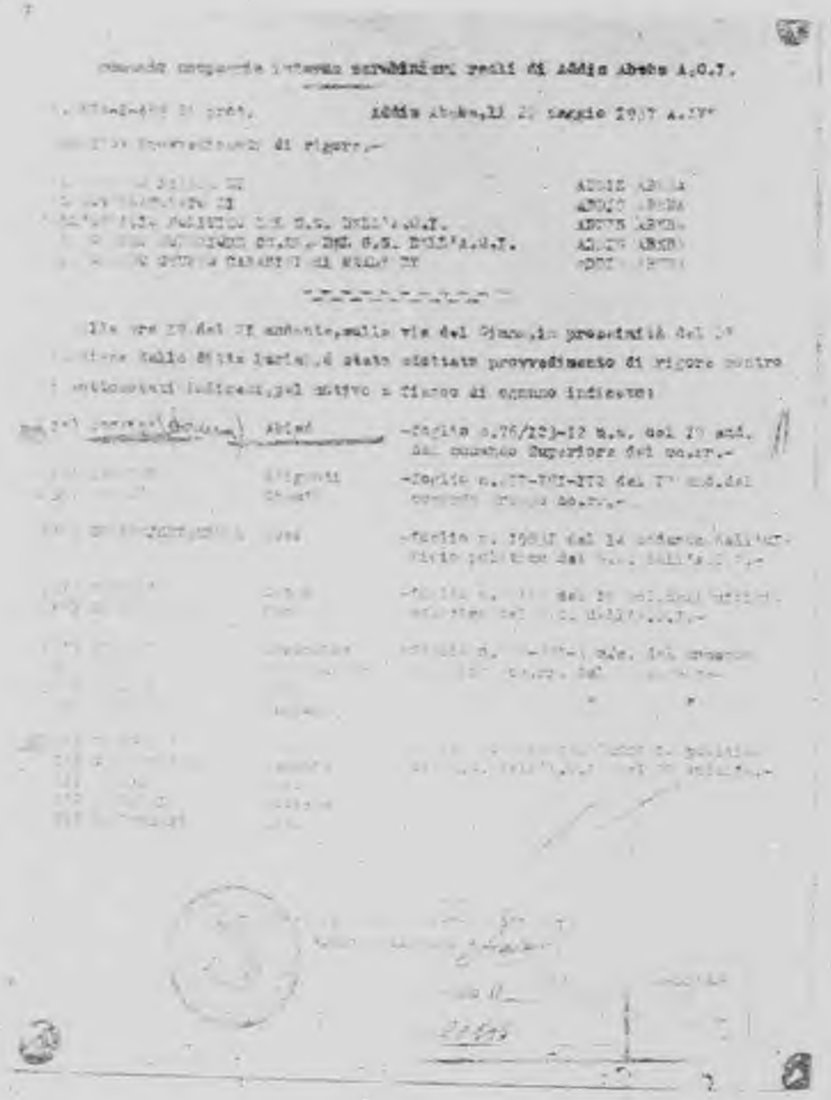

Commandement de la Compagnie Interne des Carabiniers Royaux d'Addis Abeba - A. O. I.

N. 184-I-465 de prot. Addis Abeba, le 22 Mai 1937-XV.

OBJET: *Mesures de rigueur.*

Au Commandement Place d'Addis Abeba
Au Gouvernement d'Addis Abeba
Au Bureau Politique du CC. de l'A.O.I. — Addis Abeba
Au Commandement Groupe Carabiniers Royaux d'Addis Abeba

A 19 heures du 21 courant, sur la route de Gimma, à proximité du 2ème chantier de l'entreprise Parisi, les mesures de rigueur contre les indigènes ci-dessous indiqués ont été exécutées pour le motif noté à côté de chacun:

1) *Ascale Abise*	— feuille N. 76/123-12 u.s. du 19 crt. du Commandement Supérieur des CC. RR.
2) *Ubaseer*, d'inconnus	— feuille N. 211-101-112 du 17 crt. du Commandement Groupe CC. RR.
3) *Amanu Ghemta*	" " " " "
4) *Ghebrejeziabihel Abai*	— feuille N. 19831 du 14 crt. du Bureau Politique du G. G. de l'A.O.I.
5) *Beiene Cassa*	— feuille N. 20145 du 19 crt. du Bureau Politique du G. G. de l'A.O.I.
6) *Ghebremariam Kara*	" " " " "
7) *Ghebre Ghebreies*	— feuille N. 76-201-3 u.s. du Commandement Supérieur CC. RR. du 20 crt.
8) *Chebbede Ualdemariam*	" " " " "
9) *Biconen Baiu*	" " " " "
10) *Chebbede Ragazza*	
11) *Chebbede Aile*	— feuille N. 20379 du Bureau Politique du G. G. de l'A.O.I. du 20 crt.
12) *Ghebreghiorghuis Mandoiè*	
13) *Mulera Mara*	
14) *Manlaiai Badisse*	
15) *Ualdesembet Diru*	

Int.
Le Capitaine Commandant la Compagnie.
Signé: *Elio Palandri*).

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Emetteur: Cabinet.

N. 9325 de Protocole.

Addis Abeba, le 24 Mai 1937-XV.

Indication d'urgence:

M.P.A. sur toutes les M.P.A.

Graziani.

TELEGRAMME AU DEPART

Général Maletti

Copie à communiquer à:
S.E. V. Gouv. Gén.
Etat Major
Comm. Supr. AA. PP.
Bureau Politique
Bureau Justice Militaire
Comm. Supr. CC. RR.

26609 Cabinet/./ Je confirme responsabilité entière du couvent de Debra Libanos/./ Je donne ordre donc à V. E. de passer immédiatement par les armes tous les diacres de Debra Libanos/./

Donnez confirmation avec les mots « *Liquidation complète* »/.

Graziani.

P.C.C.
Le Chef du Cabinet
Signé: (A. Mazzi).

GOVERNO GENERALE
DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

SEGRETO

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Emetteur: *Cabinet.*
N. 9694 de prot.

Addis Abeba. le 29 Mai 1937-XV.

Indication d'urgence:
M.P.A. sur toutes les M.P.A.

Graziani.

TELEGRAMME AU DEPART

S. E. Ministre de l'Afrique Italienne
Rome

SECRET

Copie à communiquer à:
S.E. V. Gouv. Gén.
Etat-Major
Dir. Sup. AA. PP.
Bur. Polit.
Bur. Justice Mil.
Comm. Supr. CC. RR.

27400 Cabinet/./ Dans cette prison trois moines de Debra Libanos complices du fameux attentat étaient encore en état de détention/./ Ce matin ils ont été passés par les armes./

Graziani.

P.C.C.
Le Chef du Cabinet

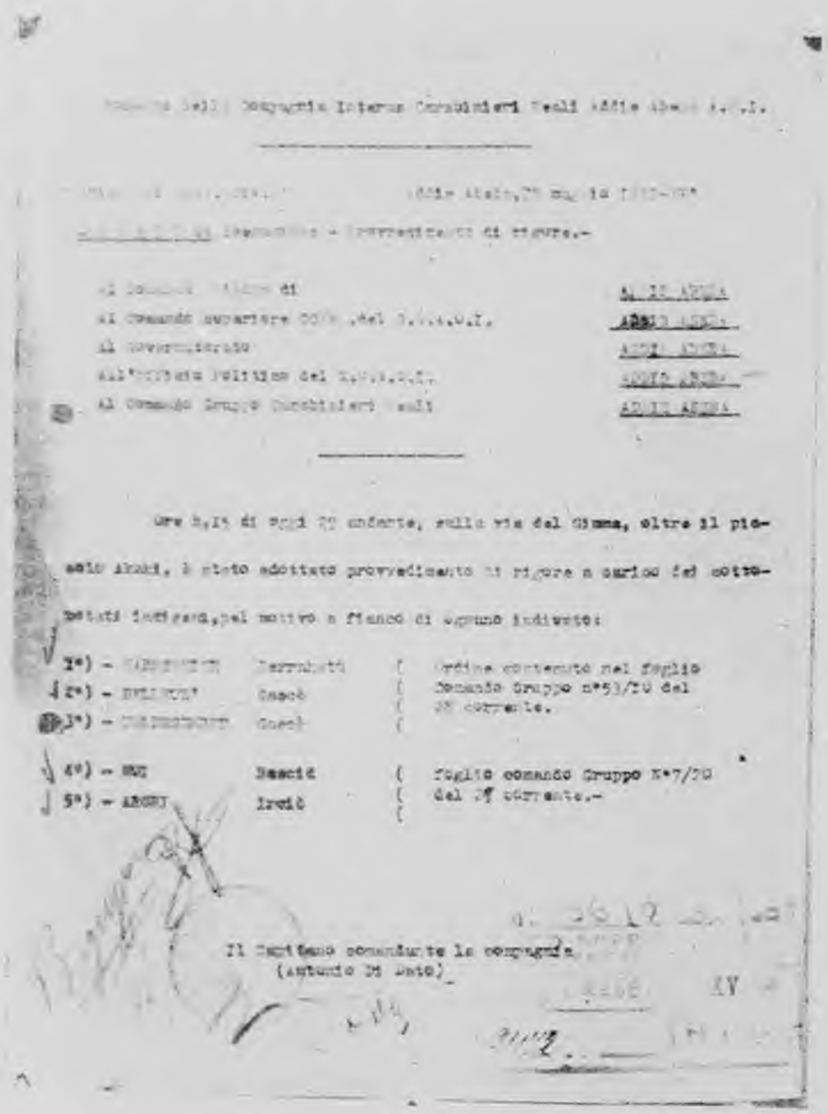

Ore 8,15 di oggi 29 andante, sulla via del Gimma, oltre il piccolo Akaki, è stato adottato provvedimento di rigore a carico dei sottodetti indigeni,pel motivo a fianco di ognuno indicato:

1°) - [illegible] Debrehatti (Ordine contenuto nel foglio
2°) - [illegible] Gasce (Comando Gruppo n°53/10 del
3°) - [illegible] Gasce (28 corrente.
4°) - MOI Bescid (Foglio comando Gruppo N°7/20
5°) - ARGHI Ircio (del 25 corrente.-

Il Capitano comandante la compagnia
(Antonio Di Dato)

Commandement de la Compagnie Interne des Carabiniers Royaux d'Addis Abeba - A. O. I.

N. 44/5 de prot., Div. 3. Addis Abeba, le 29 Mai 1937-XV.

OBJET: *Exécutions — Mesures de rigueur.*

Au Commandement Place
Au Commandement Supérieur CC. RR. du G. G. A.O.I.
Au Gouvernement
Au Bureau Politique du G. G. A.O.I.
Au Commandement Groupe Carabiniers Royaux
Addis Abeba

Aujourd'hui 29 courant à 8,15, sur la route de Gimma, au delà du petit Akaki, des mesures de rigueur ont été décidées contre les indigènes ci-dessous indiqués, pour motifs énumérés à côté de chaque nom:

1) *Gabreshier Berrhatu*	(Ordre contenu dans la feuille Commandement Groupe N. 53/10 du 28 courant).				
2) *Bellete Gasce*	"	"	"	"	"
3) *Uoldesembet Gasce*	"	"	"	"	"
4) *Moi Bescid*	(Feuille Commandement Groupe N. 7/20 du 25 courant).				
5) *Arghi Ircio*	"	"	"	"	"

Le Capitaine Commandant la Compagnie
Signé: (*Antonio Di Dato*).

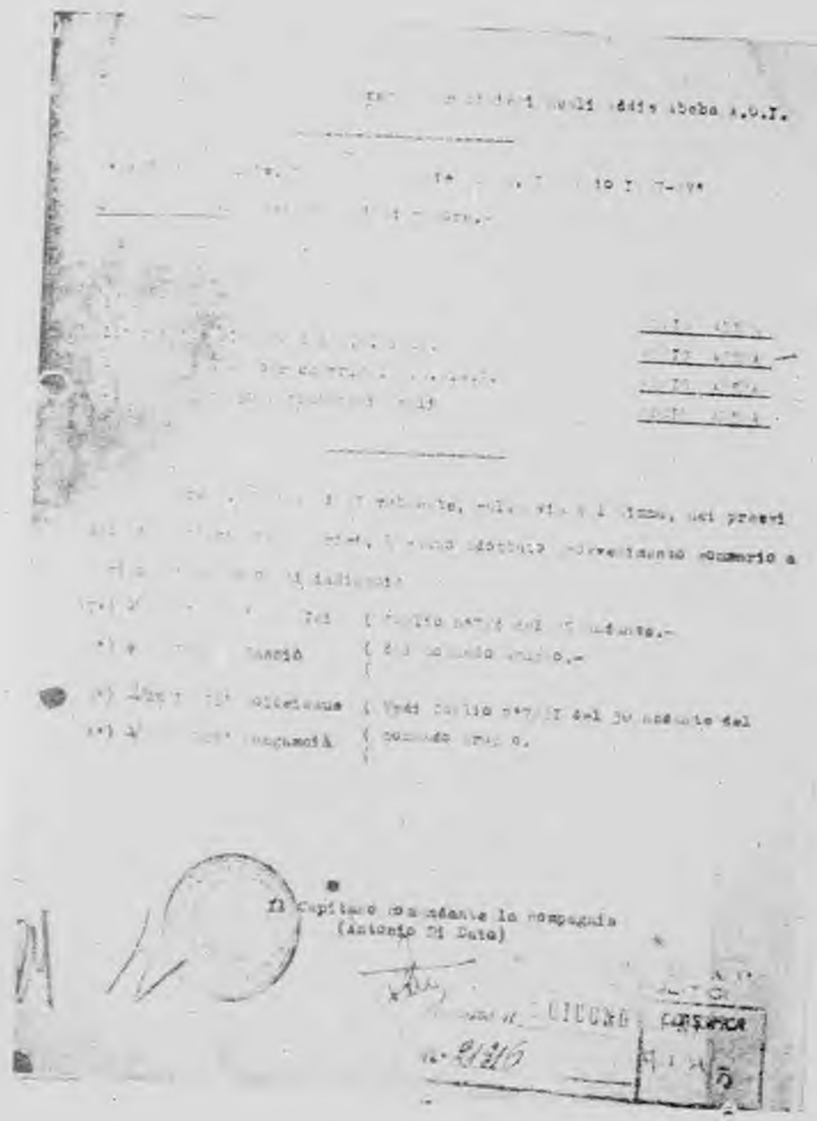

Il Capitano Comandante la compagnia
(Antonio Di Dato)

Commandement de la Compagnie Interne des Carabiniers Royaux d'Addis Abeba - A. O. I.

N. 44/8 de prot., Div. 3ª. Addis Abeba, le 31 Mai 1937-XV.

OBJET: *Mesures de rigueur.*

Au Commandement de la Place
Au Bureau Politique de la G.G. A.O.I.
Au Commandement Supérieur CC. RR. du G.G. A.O.I.
Au Commandement Groupe Carabiniers Royaux
Addis Abeba

A 8.30 aujourd'hui 31 courant, sur la route de Gimma, dans les alentours du 2ème chantier de l'entreprise Parisi, a eu lieu l'exécution sommaire des indigènes:

1) *Mesciascin Iei* (Feuille N. 7/4 du 29 crt. du Commandement Groupe).
2) *Desibob Buscio*
3) *Demissie Uoldeiesus* (Voir feuille N. 7/31 du 30 crt. du Commandement Groupe).
4) *Chebbede Mangascia*

Le Capitaine Commandant la Compagnie
Signé: (*Antonio Di Dato*).

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne
Bureau Politique

N. 21228 de prot. Addis Abeba, le 31 Mai 1937-XV.

Au Commandement Supérieur CC. RR.
et à communiquer:
Au Gouvernement Général de l'A.O.I., Cabinet
A la Direction Supérieure AA. PP.
Au Bureau Justice Militaire
Au Commandement de la Compagnie Interne CC. RR.
Addis Abeba

J'autorise exécution sommaire des indigènes:
Bahtaui Golderagai Mescescia
Ghebbede Kibret
mentionnés dans la feuille 76.242 du 29.5 du Commandement Supérieur CC.RR.

Le Gouverneur Général Vice-Roi d'Ethiopie
Signé: *Graziani.*

GOVERNO GENERALE
DELL'AFRICA ORIENTALE ITALIANA

TELEGRAMMA DI STATO

Ministero
GABINETTO

9388 di prot.
Addis Abeba 31 maggio 1937-XV

Indicazioni di urgenza

Telegramma in partenza

[illegible] ROMA

[illegible] /./ Segreto /./ Segue alle ore [illegible] /./

Giorno diciotto maggio Gondar adottato provvedimento rigore marito un indigeno infido /./ Debra Tabor uno delinquente/.

Giorno diciannove maggio provvedimento rigore due indigeni delinquenti /./

Giorno ventitrè maggio provvedimento rigore tre indigeni delinquenti /./

Giorno ventiquattro detto provvedimento rigore un indigeno detentore armi /./

Giorno ventisei maggio provvedimento rigore due indigeni armati /./ Gondar uno infido /./ Lekemti uno delinquente

Giorno ventisei detto provvedimento rigore detentori armi quattro Debra Libanos (mio 27136 data 27 maggio) /./ Addis Abeba quattro detentori armi /./

Giorno ventinove detto Addis Abeba provvedimento rigore due indigeni infidi /./

Giorno ventotto maggio tre indigeni infidi /./ Lalibelà sei delinquenti /./

Totale giornata ventotto /s/ 1439 = millequattrocento trentanove /./

p. c. c.
Il Capo [illegible]

Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Italienne

Cabinet-Bureau du Chiffre

TELEGRAMME D'ETAT

Emetteur: *Cabinet.*

N. 9388 de prot.

Addis Abeba, le 31 Mars 1937-XV.

TLEGRAMME A EXPEDIER

S. E. Ministre de l'Afrique Italienne

Rome

Copie à communiquer à:
S.E. V. Gouv. Gén.
Etat-Major
Dir. Sup. A.C.P.
Bureau Politique
Gouvernement A. A.
Bur. Just. Militaire
Comm. Sup. CC. RR.

27801 Cabinet/./ Secret/./ Suite mon 27019/./ *Le jour du* 18 *Mai* Gondar pris une mesure de rigueur contre un indigène infidèle/./ Debra Tabor un *délinquant*/./ *Le jour du* 19 *Mai* des mesures de rigueur contre deux indigènes délinquants/./ *Le jour du* 23 *Bale* mesures de rigueur contre trois indigènes délinquants/./ *Le jour du* 24 *Ambo* mesure de rigueur contre un indigène porteur d'armes/./ *Le jour du* 25 *Modjo* mesures de rigueur contre deux sorciers indigènes/./ Gondar un infidèle/./ Lekempti un délinquant/./ *Jour du* 27 *Debra Berhan* mesures de rigueur contre 129 diacres du couvent Debra Libanos (mon 27136 date 27 Mai)/./ Modjo quatre détenteurs d'armes/./ *Jour du* 27 Addis Abeba mesures de rigueur contre deux indigènes infidèles/./ *Jour du* 28 Modjo trois indigènes infidèles/./ Lalibela six délinquants/./ Total à la journée du 28/./ 1439 — mille quatre cent trente neuf/./

Graziani

P.C.C.
Le Chef du Cabinet
(A. Mazzi).

Nous n'avons pas voulu commenter ces documents. D'eux-même, ils témoignent de ce que le peuple éthiopien a souffert de l'Italie Fasciste. Nous les soumettons, avec leur seule sécheresse, au jugement des consciences justes et il nous est un devoir sacré de demander, au nom de toutes les innocentes victimes, le châtiment pour les coupables.

En ces jours où le monde se prépare à la Paix, nous sentons que son premier devoir sera de rendre, aux morts aussi, leur justice et leur paix.

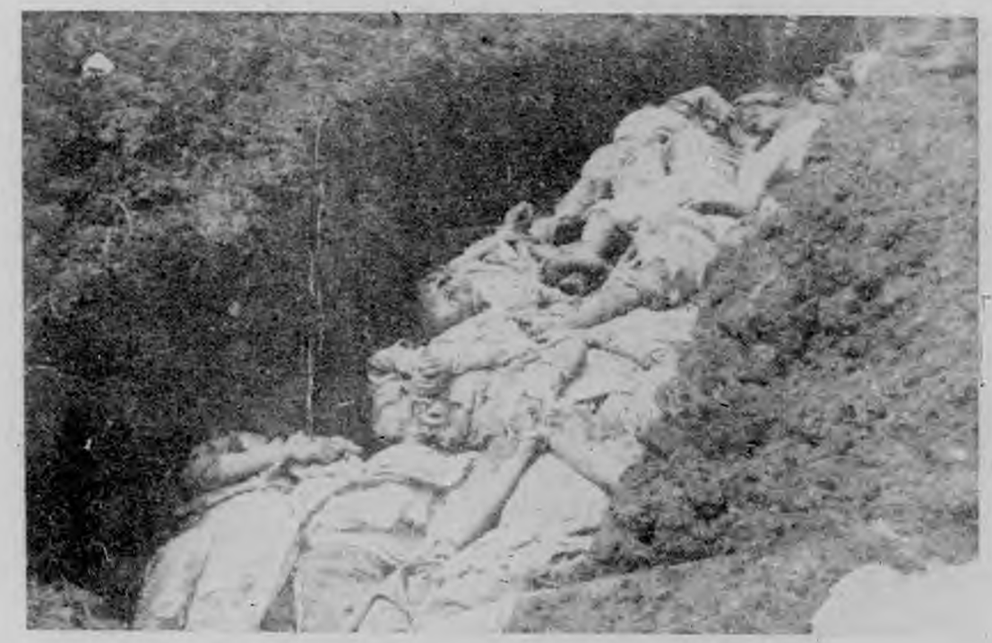

« ..... Des répressions inexorables ont été effectuées sur toutes les populations coupables sinon de complicité, du moins pour réactions manquées ..... ».

Addis Abeba, 30-7-36.

Graziani.

La Civilisation

de l'Italie Fasciste en Ethiopie

Vol. II.

La Civilisation

de l'Italie Fasciste en Ethiopie

Vol. II.

La Civilisation

de l'Italie Fasciste en Ethiopie

Vol. II.

L'ITALIE FASCISTE PEINTE
PAR ELLE MEME.

"Il faut poursuivre l'oeuvre inexorable
de destruction total . . . . . ."

Graziani.

" Ils se complaisaient à se faire photographier avec leurs victimes, avant ou après l'exécution . . ."

Fig. 56

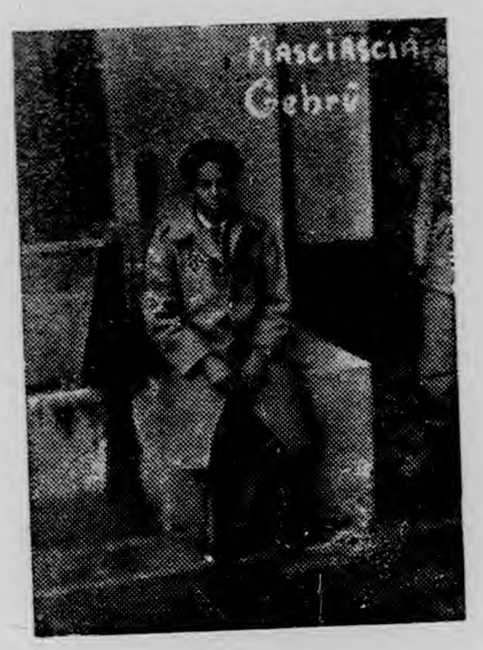
Fascisticin
Gebre

Degiac
Woldemanuel

Mesfin
Colamevork

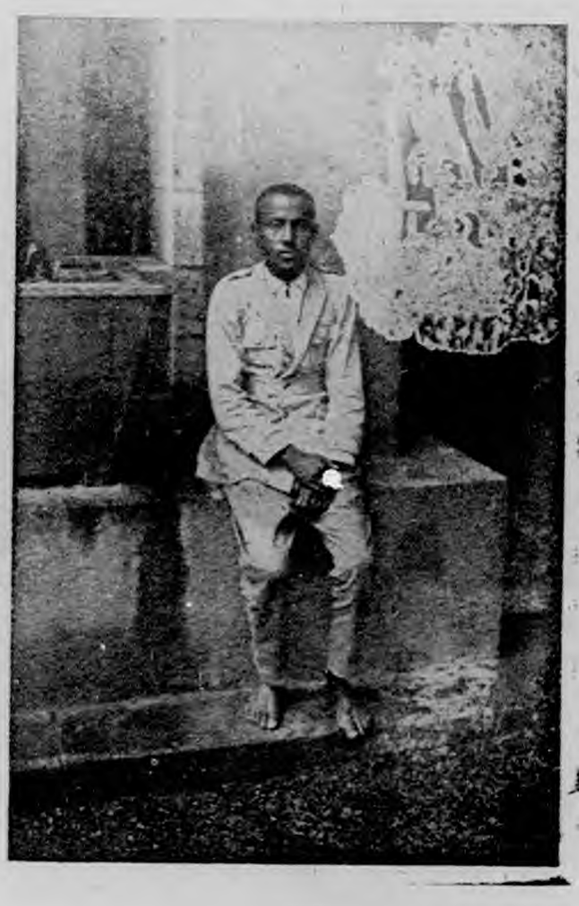

ASCARI

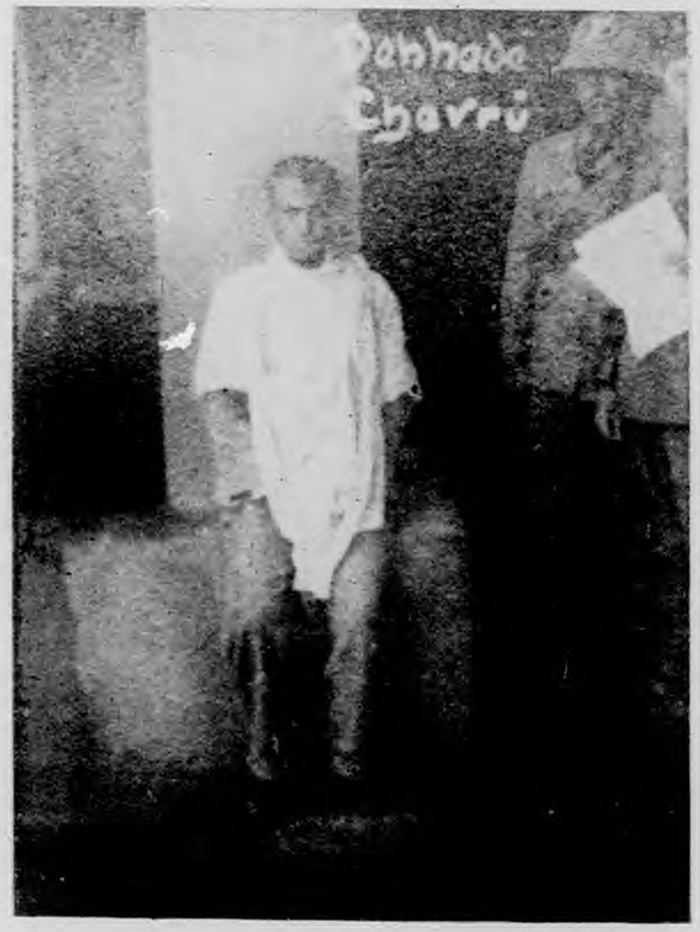

Teclamarian
Wolôgabriel

Mulughetà
Assarà

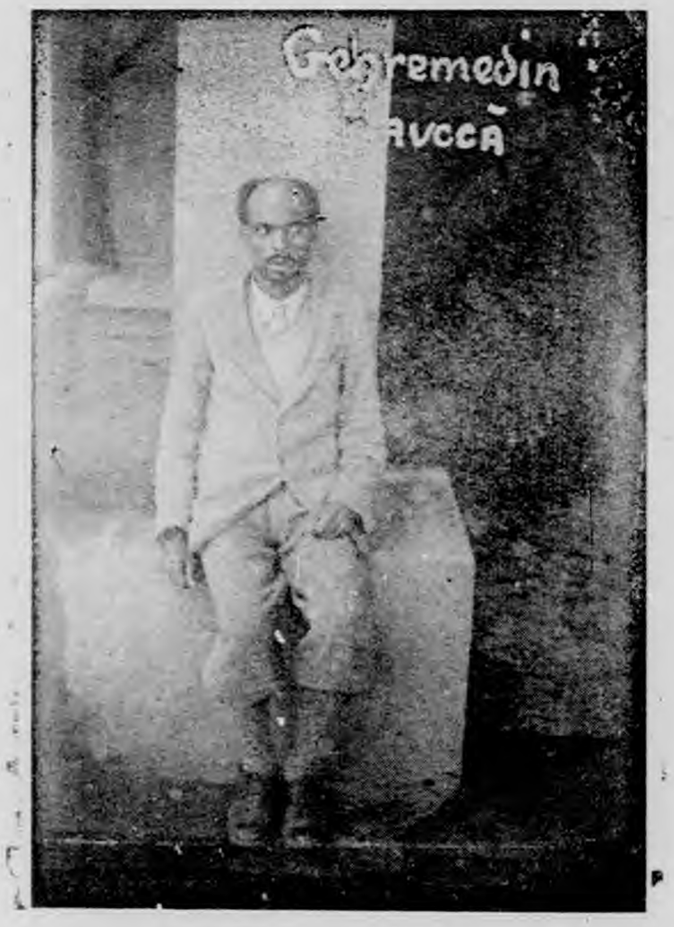
Gebremedin
AVOCA

Bar

Martin

Les âmes torturées des victimes de l'Italie fasciste cherchent leur Justice et leur Paix.

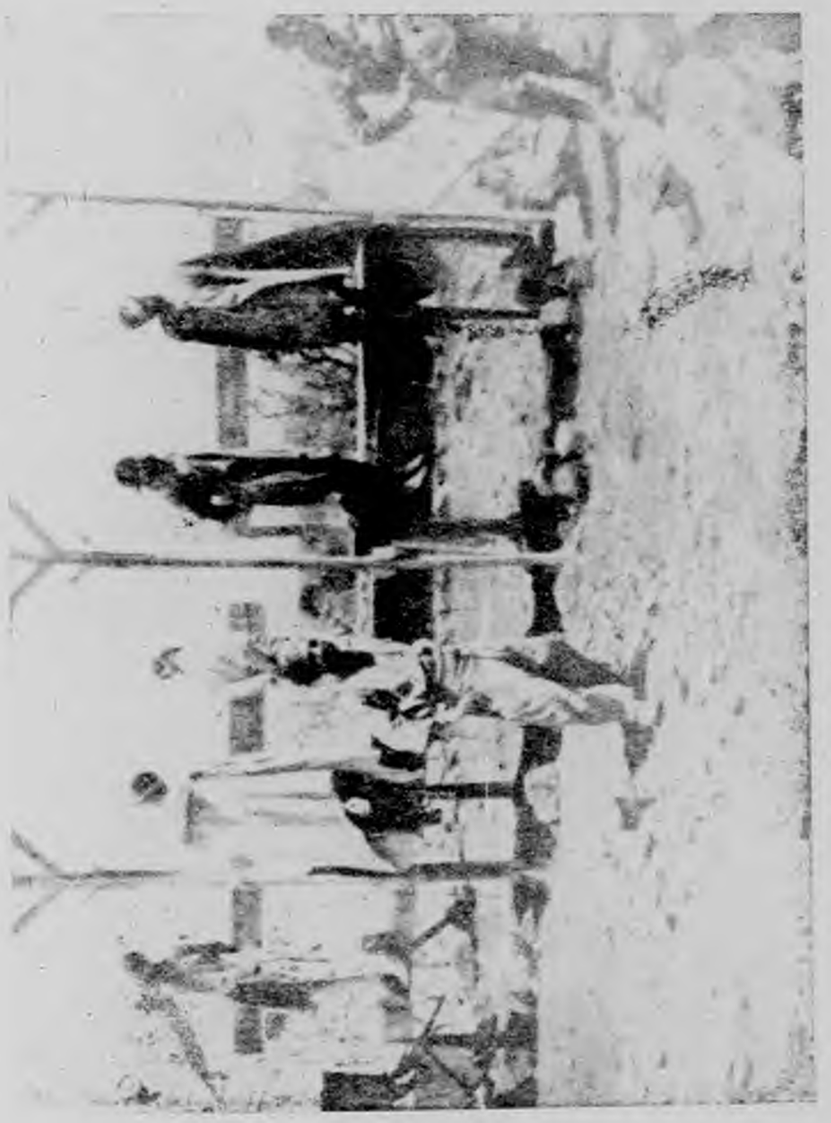

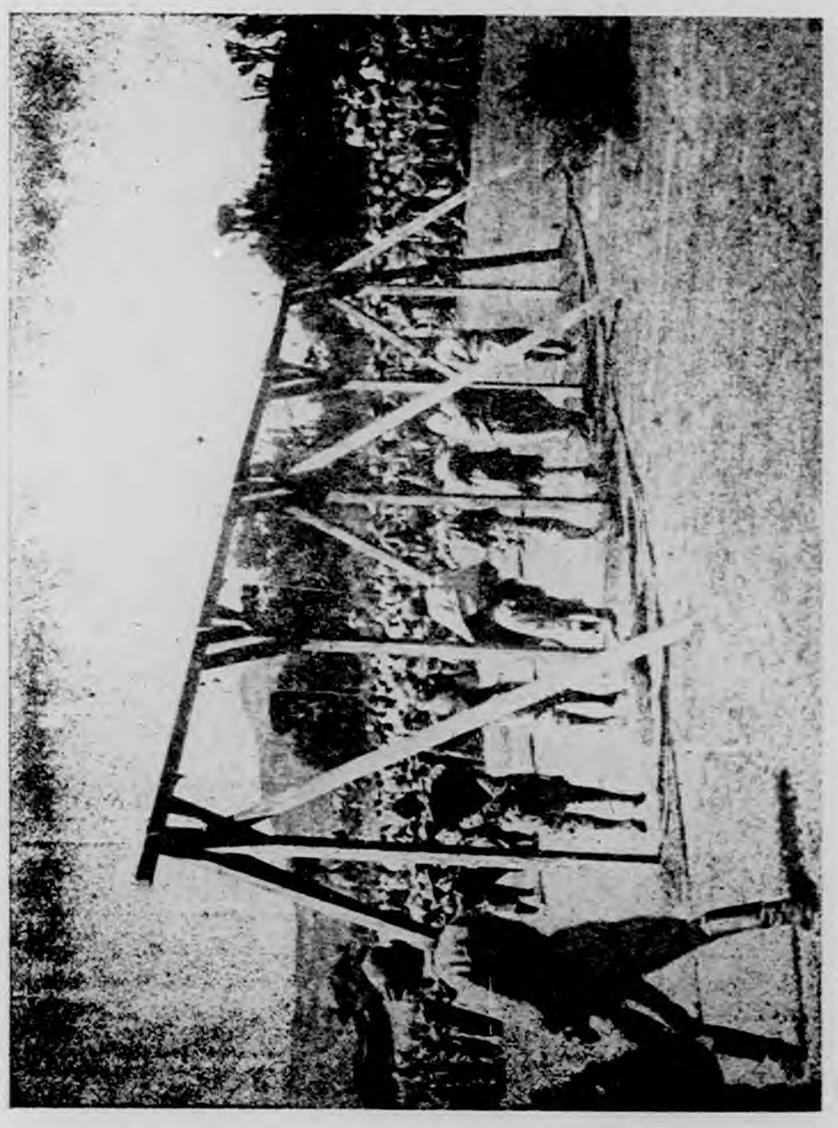

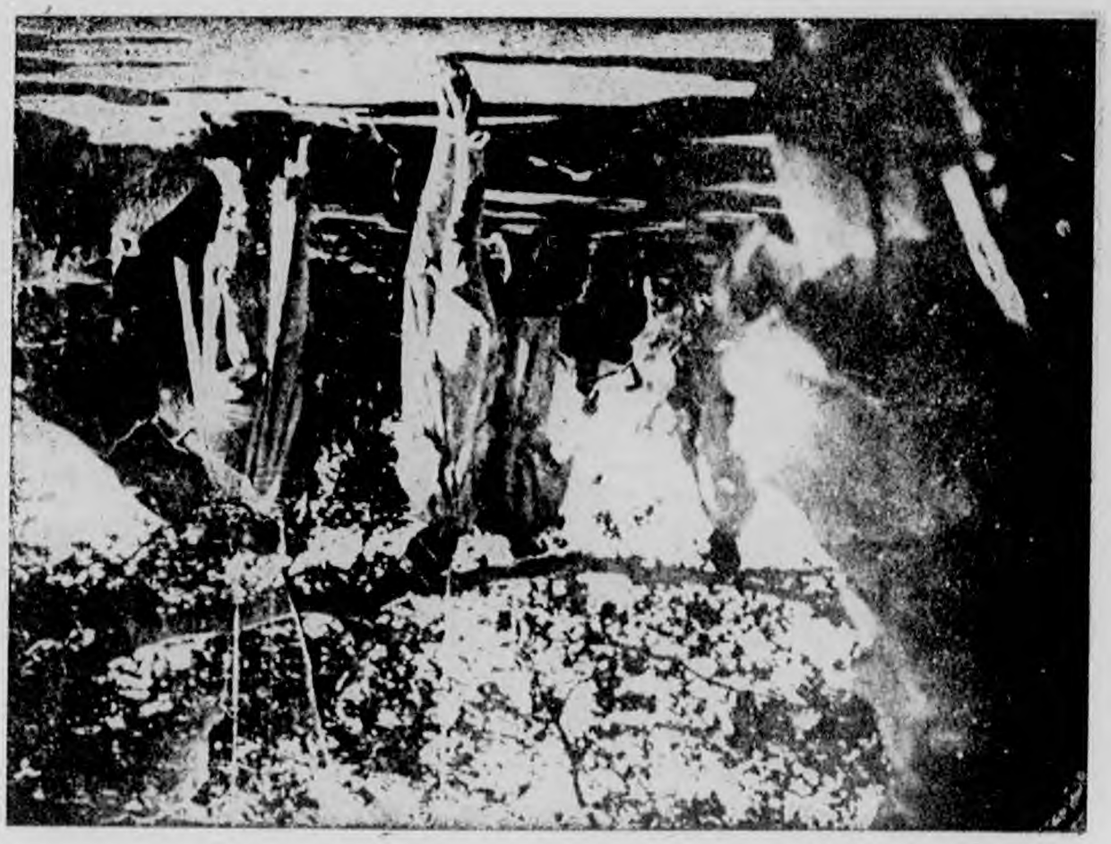

En ce jours ou le monde se prépare à
a paix, nous sentons que son premier devoir
sera de rendre, aux innocentes victimes
aussi, leur justice ....

« ..... Des répressions inexorables ont été effectuées sur toutes les populations coupables sinon de complicité, du moins pour réactions manquées ..... ».

Addis Abeba, 30-7-36.

Graziani.

Addis Ababa « Berhanena Selam » Printing Press
17-12-38 — No. 2891—3.000.